

ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET REPONSE AU BILAN DES GARANT.E.S

Mai 2023



Projet
de production d'acier
à basse émission de CO₂
sur le site de Dunkerque

Concertation préalable
23 novembre 2022 au 12 février 2023



Sommaire

1. Présentation du projet de production d'acier à basse émission de CO₂	5
1.1. Rappel des grandes lignes du projet	5
1.2. Les porteurs du projet	5
1.3. Les raisons et le contexte du projet	6
1.4. Les installations du projet	6
1.5. Le calendrier prévisionnel du projet	7
2. L'organisation et le déroulement de la concertation préalable.....	8
2.1. Une concertation préalable menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)	8
2.2. Les objectifs de la concertation	8
2.3. Le déroulement et les modalités de la concertation	10
Les modalités d'information	10
Les modalités d'expression et de participation	14
2.4. Les chiffres-clefs de la participation.....	24
3. Synthèse des contributions et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage	25
3.1. Un diagnostic partagé sur la nécessité du projet	25
3.2. La viabilité du projet et ses alternatives	30
3.3. Limiter les nuisances pour développer des relations de bon voisinage avec les riverains	38
3.4. Formation et recrutements, un enjeu crucial pour assurer la pérennité des compétences	45
3.5. Les risques du projet et l'impact environnemental : mesures de prévention et de compensation	51
3.6. Le chantier, entre bénéfices pour le territoire et réduction des nuisances.....	56
3.7. Une opportunité pour anticiper les synergies du projet avec le territoire	59
3.8. La concertation, un dispositif perçu de manière contrastée	61
4. Les enseignements de la concertation préalable.....	63
4.1. Enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage	64
4.1.1 Les enseignements sur le dispositif de la concertation	64
4.1.2 Les enseignements sur l'opportunité du projet.....	66
4.1.3 Les enseignements sur la mise en œuvre du projet.....	68
4.2. Mesures jugées nécessaires à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.....	70

4.3. Les réponses des maîtres d'ouvrage aux demandes de précisions et/ou recommandations des garant.e.s.....	73
5. ANNEXES.....	78
5.1. Décision n°2022/130 CNDP relative à la tenue d'une concertation préalable	78
5.2. Flash de communication pour la « Fabuleuse factory »	79

Avant-propos

Ce rapport vise à informer le public des enseignements que les maîtres d'ouvrage du projet de production d'acier à basse émission de CO₂ à Dunkerque tirent de la concertation préalable. Une première partie rappelle les caractéristiques du projet. Une deuxième partie présente les modalités de la concertation préalable et les chiffres de la participation. Une troisième partie synthétise les interrogations, avis et suggestions du public émis au cours de la concertation, ainsi que les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage lors des réunions de la concertation ou encore sur le site internet du projet. Enfin, les enseignements de la concertation tirés par ArcelorMittal France, GRTgaz et RTE et les mesures qu'ils jugent nécessaires à mettre en place pour y répondre, notamment à l'aune des demandes de précisions et/ou recommandations des garant.e.s, sont détaillés dans la quatrième partie.

1. Présentation du projet de production d'acier à basse émission de CO₂

1.1. Rappel des grandes lignes du projet

Le projet vise à **réduire d'environ 36% les émissions de CO₂ d'ArcelorMittal France (AMF)** à travers le remplacement des outils de production historique tout en **maintenant la capacité de production du site** (6,8 millions de tonnes d'acier par an) et en **pérennisant l'activité des 3 200 employés** AMF du site. Ce projet participe à un plan de décarbonation plus global comportant deux autres leviers :

- Le doublement de la part des aciers recyclés en entrée de l'aciérie ;
- La mise en œuvre du captage du CO₂ émis par les installations du site en vue de son stockage ou de sa valorisation.

Le projet est envisagé au sein du périmètre du site ArcelorMittal de Dunkerque (département du Nord, région Hauts-de-France) et nécessite le **redimensionnement des infrastructures de raccordement en électricité** (assuré par RTE) **et en gaz naturel** (assuré par GRTgaz). Le projet prévoit en outre :

- La mise à l'arrêt de la chaîne d'agglomération 2 et des hauts-fourneaux 2 et 3,
- Le ralentissement du haut-fourneau 4, de la chaîne d'agglomération 3 et de la cokerie,
- La conservation en l'état de l'aciérie,
- La mise en service de nouvelles installations (unité de réduction directe, fours électriques, station de pompage d'eau de mer, poste de gaz).

Dans l'état actuel du projet, les débouchés actuels des lignes de production ont vocation à être conservés (carrosserie de véhicules, emballage, ...).

Le montant total de l'investissement est estimé à plus de 1,4 milliard d'euros. Le soutien de l'Etat a été demandé dans le cadre du plan de relance France 2030, soutien qui doit encore être autorisé par la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne.

1.2. Les porteurs du projet

Le projet comporte 3 maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France, GRTgaz et RTE.

ArcelorMittal est une compagnie mondiale sidérurgique et minière comptant 158 000 salariés dans plus de 60 pays. Sa filiale **ArcelorMittal France** est maître d'ouvrage des nouvelles unités de production envisagées à Dunkerque.

GRTgaz assure des missions de service public visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz naturel. En tant que gestionnaire du réseau de transport de gaz, GRTgaz étudie la demande de raccordement du projet de décarbonation d'ArcelorMittal France au réseau de transport de gaz naturel, ce qui confère à GRTgaz, le rôle de co-maître d'ouvrage.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national. En tant que gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en France,

RTE instruit la demande de raccordement du projet de décarbonation d'ArcelorMittal France au réseau public de transport d'électricité, ce qui confère à RTE, le rôle de co-maître d'ouvrage.

1.3. Les raisons et le contexte du projet

L'acier est omniprésent dans les biens de consommation courants ainsi que dans le domaine de la construction. La production d'un acier de qualité constitue donc à ce titre un **enjeu de souveraineté** bien identifié par la Commission Européenne. Cette dernière a d'ailleurs imposé, entre 2014 et 2019, 25 mesures sur les importations d'aciers contre la concurrence déloyale.

D'autre part, l'activité sidérurgique et métallurgique est à ce jour très émissive de Gaz à Effet de Serre (GES) et **doit s'aligner sur les objectifs de décarbonation nationaux** (Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC) **et européens** (Fit for 55) afin de participer à la lutte contre le changement climatique.

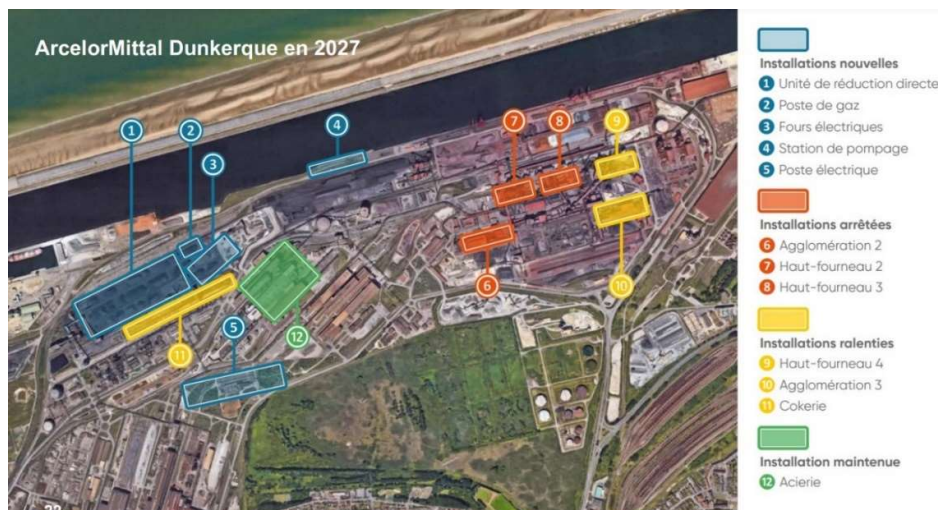
Ainsi, le projet de production d'acier à basse émissions de CO₂ sur le site de Dunkerque vise à pérenniser l'activité d'ArcelorMittal France dans le Dunkerquois (maintien de la capacité de production de 6,8 Mt d'acier par an, maintien des 3 200 emplois directs du site) tout en réduisant substantiellement les émissions de CO₂ du site (-36% à horizon 2030).

1.4. Les installations du projet

Le schéma du site ci-dessous montre la situation du site à l'issue du projet :

- En orange, les installations arrêtées,
- En jaune, les installations ralenties,
- En vert, les installations conservées en l'état,
- En bleu, les nouvelles installations en service.

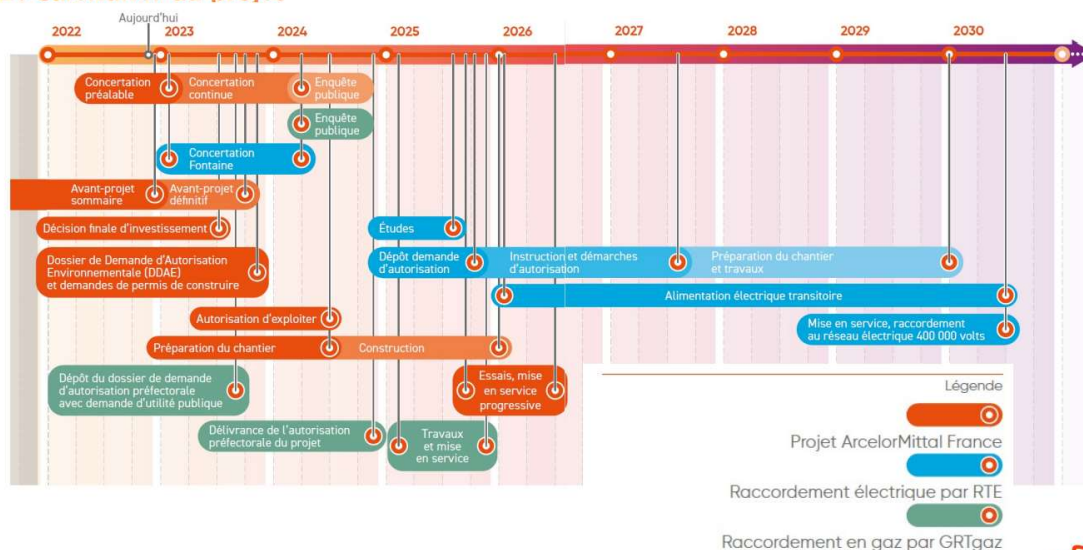
Notons que le Poste Electrique (5) fera l'objet de mesures d'adaptation propres à assurer l'approvisionnement électrique transitoire des installations du projet de 2026 à 2030.



1.5. Le calendrier prévisionnel du projet

Les détails du calendrier prévisionnel sont précisés dans le schéma ci-dessous. Le calendrier est différencié pour montrer l'action de chaque maître d'ouvrage dans le projet.

Le calendrier du projet



2. L'organisation et le déroulement de la concertation préalable

Du 23 novembre 2022 au 12 février 2023 inclus, le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque a fait l'objet d'une **concertation préalable avec le public**, au cours de laquelle chacun était invité à s'informer et s'exprimer sur le projet. Cette concertation était ouverte à tous et en premier lieu aux habitants et riverains des communes directement concernées, soit les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) – Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Ghyvelde-Les Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Tétéghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote – et aux acteurs du territoire (élus des collectivités, acteurs économiques, associations, etc.).

2.1. Une concertation préalable menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Elle permet à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions, de débattre : pourquoi ce projet ? Comment sera-t-il réalisé ? Quels en sont les effets ?

Du fait du montant de l'investissement (plus de 600 millions d'euros), le projet a fait l'objet d'une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), en application de l'article L121-8 du Code de l'Environnement. La CNDP a décidé de l'organisation d'une **concertation préalable avec désignation de garant.e.s**.

Par décision du 6 juillet 2022, la CNDP a désigné deux garant.e.s pour cette concertation, **Madame Anne-Marie ROYAL** et **Monsieur Jean-Michel STIEVENARD**, en application de l'article L.121-8.

Durant cette phase de concertation, **Madame Anne-Marie ROYAL** et **Monsieur Jean-Michel STIEVENARD** ont donc veillé à la bonne information du public et à la mise en œuvre de modalités adaptées à l'expression et à la participation de toutes et tous.

2.2. Les objectifs de la concertation

La concertation avait pour objectifs :

- D'**informer le public** sur la nature du projet ;
- De **recueillir les avis et observations** et **répondre aux interrogations du public** sur toutes les thématiques liées au projet : opportunité et impacts du projet en matière d'environnement, déroulement et impacts potentiels des travaux, bénéfices du projet en termes de création d'emploi et de formation, etc. ;
- D'**enrichir la suite des études** en intégrant au mieux les besoins et attentes du public afin de finaliser le projet en vue de sa présentation à l'enquête publique.

Les maîtres d'ouvrage ont notamment veillé à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la démarche permettent d'aborder l'ensemble des thèmes évoqués dans le Code de l'Environnement soit :

- **L'opportunité du projet**, ses objectifs et ses caractéristiques ;
- Les **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Les **modalités d'information et de participation du public** après concertation préalable.

2.3. Le déroulement et les modalités de la concertation

Une série de modalités d'information et d'échanges ont été mises en place pour permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet au cours de la concertation.

Les modalités d'information

Un dispositif d'annonce et d'information a été déployé sur les communes de Ambouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque, Fort-Mardyck, Ghyvelde-les-Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Mardyck, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pol-sur-Mer, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village et Zuydcoote, conformément aux articles L. 121-16, L. 121-16-1 et R. 121-19 du Code de l'environnement.

L'avis d'annonce de la concertation

L'avis d'annonce de la concertation a été affiché dans les mairies des communes concernées, deux semaines avant l'ouverture de la concertation et jusqu'à sa clôture. L'affichage a été constaté par procès-verbal d'huissier de justice le **8 novembre 2022**.

L'avis a également été publié le 7 novembre 2022 dans deux journaux locaux : La Voix du Nord et Nord Littoral. Il a par ailleurs été mis en ligne sur le site internet de la concertation le 8 novembre 2022.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 et R121-3 du code de l'environnement et conformément à la décision N°2022 / 80 / ARCELOR DECARBONATION / 1 de la Commission nationale du débat public

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque (59)

Objet de la concertation préalable

ArcelorMittal France, GRGaz et RTE organisent une concertation préalable sur le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque, dans le département du Nord en application des articles L.121-8, L.121-9 et R.121-8 du Code de l'environnement.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable décrite par la Commission nationale du débat public (CNBP) le 6 juillet 2022 en application de l'article L-121-9 du code de l'environnement, est enregistrée sous la décision N°2022 / 80 / ARCELOR DECARBONATION / 1 publiée au Journal officiel du 26 juillet. Elle est consultable sur le site <https://www.legifrance.gouv.fr/uri/uri?JOB=TEXT&OUI=638326>. La concertation est organisée par les maîtres d'ouvrage sous l'égide de Madame Anne-Marie ROYAL et de Monsieur Jean-Michel STEVENARD, garants désignés par la Commission nationale du débat public.

Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du **mercredi 23 novembre 2022 au dimanche 12 février 2023** inclus.

Périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation inclut toutes les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, à savoir les communes suivantes : Ambouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque, Fort-Mardyck, Ghyvelde-les-Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Mardyck, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pol-sur-Mer, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village et Zuydcoote.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- Un **site internet** dédié à la concertation a été créé : <http://www.concertation-amf-decarboration.fr>
- Un **dossier de concertation** sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est diffusé dans les mairies concernées par le projet <http://www.concertation-amf-decarboration.fr>, lors des rendez-vous de la concertation, et affiché dans les mairies concernées par le projet.
- Une **synthèse du dossier de concertation** est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée dans les mairies concernées par le projet.
- Un **dépliant d'information** doté d'un coupon T détachable, avec lequel le public peut envoyer des questions et contributions, est distribué aux habitants de toutes les communes de la Communauté urbaine de Dunkerque. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies et mairies déléguées concernées par le projet et à l'hôtel communautaire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Pour l'expression du public (enseignements à venir sur les dates, lieux et horaires sur le site <http://www.concertation-amf-decarboration.fr>) :

2 réunions publiques en présentiel :

- Réunion publique d'ouverture à Dunkerque - 23 novembre 2022 à 18h
- Réunion publique de synthèse à Dunkerque - 7 février 2023 à 18h

1 table-ronde en présentiel :

- Table-ronde « Décarboration et transition énergétique » à Dunkerque - 30 novembre 2022 à 18h

4 ateliers thématiques en présentiel :

- Atelier « Transformation du site sidérurgique d'ArcelorMittal » à Gravelines - 5 décembre 2022 à 18h
- Atelier « Environnement et cadre de vie » à Grande-Synthe - 12 décembre 2022 à 18h
- Atelier « Travaux et raccordements » à Fort-Mardyck - 17 janvier 2023 à 18h
- Atelier « Formation et emploi » à Saint-Pol-sur-Mer - 27 janvier 2023 à 18h

Des rencontres de proximité sont prévues :

- Aux centres commerciaux Auchan de Grande-Synthe, Carrefour de St-Pol-sur-Mer, Centre Marine de Dunkerque et à la gare SNCF de Dunkerque

Des réunions au cœur de la Cité éducative et de l'Université avec les jeunes de l'enseignement secondaire et universitaire sont en préparation.

2 visites du site de Dunkerque, les 13 décembre et 10 janvier prochains (modalités d'inscription sur le site <http://www.concertation-amf-decarboration.fr>) :

- Des **avis, questions, contributions**, propositions peuvent être déposés sur le site internet <http://www.concertation-amf-decarboration.fr>, ainsi que via le coupon T détachable du dépliant faisant l'objet d'une diffusion dans toutes les boîtes de toutes les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
- Des réponses seront apportées dans le cadre des rencontres et/ou sur le site internet.
- Des questions peuvent aussi être adressées aux **garants** aux adresses suivantes : anne-marie.royal@grant-cndp.fr ou jean-michel.stevenard@grant-cndp.fr

Bilan des garants

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettent leur bilan à ArcelorMittal France, GRGaz et RTE qui le publient sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint aux dossiers d'enquête publique.

La réponse du maître d'ouvrage au Bilan des Garants

ArcelorMittal France, GRGaz et RTE publient dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants, sur le site internet de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

CONTACT :



ArcelorMittal France, Site de Dunkerque,
3031 Rue du Comte Jean, CS 52508
F-59381 DUNKERQUE Cedex 1
www.france.arcelormittal.com

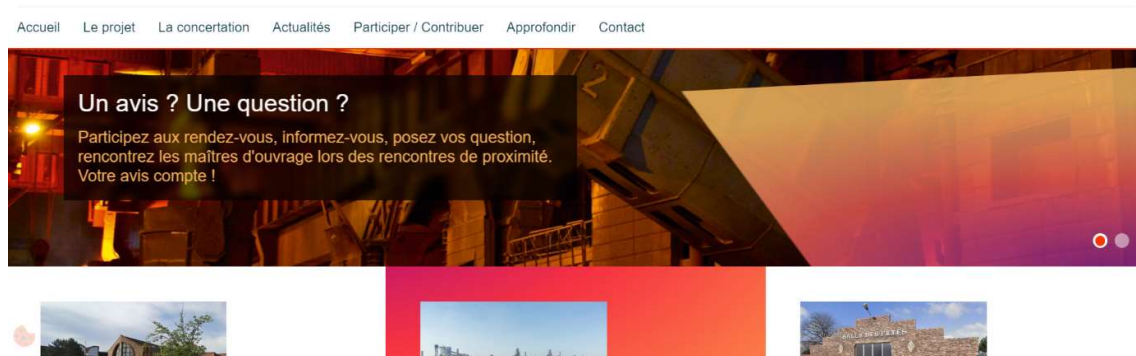
Le site internet dédié à la concertation

Ouvert le 8 novembre 2022, le site internet (<https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/>) a été conçu pour être un portail d'information sur le projet et sur la démarche de concertation, un outil de mobilisation des publics pour les différentes rencontres, un outil de participation et de contribution du public et un outil de traçabilité des échanges tout au long de la concertation.

Outre les informations sur le projet et la concertation préalable, le site rassemble tous les documents utiles à la concertation, produits avant ou pendant celle-ci. L'actualité du projet, son calendrier, les présentations et les comptes rendus des rendez-vous de la concertation y ont été mis en ligne au fil de la concertation.

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Concertation préalable sous l'égide de la CNDP
du 23 novembre 2022 au 12 février 2023



La campagne d'affichage dans les transports en commun

Les dates de la concertation ont été diffusées sur les écrans des bus locaux à partir du 17 novembre 2022 jusqu'au 7 février 2023.

Le dossier de concertation et sa synthèse

Document support de la concertation présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet, le dossier de concertation de 100 pages a été mis à disposition du public en ligne, sur le site internet de la concertation et en version papier (500 exemplaires imprimés) dans les mairies concernées, ainsi que lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation. Un soin tout particulier a été apporté pour rendre son contenu compréhensible par le plus grand nombre. Un groupe de 8 relecteurs internes, extérieurs au projet, voire à la technique, a été sollicité pour remodeler certains passages.

La synthèse du dossier de concertation de 16 pages a également été mise à disposition en ligne et dans les mairies concernées (23 lieux) ainsi que lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation (1 500 exemplaires imprimés).

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Concertation préalable
23 novembre 2022 au 12 février 2023

Synthèse du dossier de concertation

Participez à la concertation, votre avis nous intéresse !
concertation-amf-decarbonation.fr

Logos: ArcelorMittal, GRTgaz, Rte (Le réseau de transport d'électricité)

Synthèse du dossier de concertation

Le projet en bref

Quels sont les objectifs du projet ?

Afin de répondre aux ambitions européennes et nationales, ArcelorMittal s'est engagé résolument dans la lutte contre le réchauffement climatique en se fixant deux objectifs pour ses activités en Europe :

- Réduire ses émissions de CO₂ de 35% à l'horizon 2030, et
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour sa capacité actuelle de production d'acier, le volume annuel d'émissions de CO₂ d'ArcelorMittal France est de 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque, et de 0,5 million de tonnes pour l'ensemble de ses 6 autres sites de production. La

Deuxième solution est l'objet de cette concertation. Elle consiste à remplacer en partie la filière actuelle des hauts-fourneaux fondée sur le charbon comme source d'énergie, par une nouvelle filière d'élaboration de l'acier : une unité de réduction directe, fondée sur le gaz naturel, et à terme sur un mix gaz/hydrogène, unité combinée à des fours électriques.

Ce projet est au cœur de la dynamique de la plateforme industrielle dunkerquoise dont les acteurs s'engagent collectivement dans la voie de la décarbonation.

Les porteurs du projet : ArcelorMittal France, RTE et GRTgaz
Le projet est porté conjointement par trois maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France

Les chiffres clés du projet

- Le budget :** 1,4 milliard d'euros
- Capacité de production aujourd'hui et demain :** 6,8 millions de tonnes d'acier par an (soit environ 40% de l'acier produit en France)
- Réduction des émissions CO₂ :** -36% pour ArcelorMittal France

Le dépliant d'information

Un dépliant d'information synthétisant les informations essentielles sur le projet et la concertation a été distribué dans 90 630 boîtes-aux-lettres des habitants des communes directement concernées par le projet, ainsi qu'à travers une diffusion dans les lieux de vie du quotidien de ces communes. Il était également mis à disposition dans les mairies de ces communes ainsi que lors des rendez-vous de la concertation, et téléchargeable sur le site internet de la concertation.

Pourquoi ce projet ?
Le bassin industriel Dunkerquois représente 27% des émissions de CO₂ des industries françaises. Pour réduire ses émissions, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans la décarbonation de ses activités.
Afin de répondre aux ambitions européennes et nationales, ArcelorMittal a fait de la lutte contre le réchauffement climatique l'une de ses priorités en se fixant deux objectifs pour ses activités en Europe :
• Réduire ses émissions de CO₂ de 35% à l'horizon 2030, et
• Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pourquoi une concertation préalable sur ce projet ?
Du 23 novembre 2022 au 12 février 2023, le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ fait l'objet d'une concertation avec le public.
Une concertation préalable permet à chacun de formuler, de poser des questions, de faire des suggestions, de collecter, pourvu qu'il n'y ait pas d'impact sur les personnes physiques ou morales, des projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, la santé ou le bien-être économique d'un territoire.
La concertation est conduite par ArcelorMittal France, GRTgaz et RTE, sous l'égide de deux organismes indépendants, désignés par la Commission nationale du débat public.

Les rendez-vous de la concertation

23 novembre 2022 à 19h Nouvel atelier d'ouverture Hébergement : Centre commercial Carrefour - Dunkerque	20 novembre 2022 à 18h Salon media • Ouverture et transition énergétique Forum du LANC - Dunkerque
7 décembre 2022 de 19h30 à 19h50 Salon media Centre commercial Carrefour - Saint-Pierre-les-Écluses	Date et horaire à confirmer Oiselay
5 décembre à 18h Atelier - Transmission de l'information Spartan, Salle de Conférences - Gravelines	8 décembre 2022 de 16h à 19h Débat media Centre commercial Carrefour - Dunkerque
10 décembre 2022 à 18h Atelier - Développement et cadre de vie Salle Jean-Jacques - Dunkerque	15 décembre 2022 de 19h45 à 21h Vie de quartier d'information Dunkerque
4 janvier 2023 de 18h à 19h Salon media Centre commercial Auchan - Dunkerque	5 janvier 2023 de 16h à 19h Débat media Centre commercial Carrefour - Dunkerque
10 janvier 2023 de 19h45 à 21h Vie de quartier d'information Dunkerque	17 janvier 2023 de 17h à 19h Débat media Centre commercial Auchan - Grande-Salle
17 janvier 2023 à 18h Atelier - Travaux et recommandations Salle de la ville - Dunkerque	18 janvier 2023 de 16h à 19h Débat media Centre commercial Carrefour - Dunkerque
25 janvier 2023 de 19h30 à 19h50 Salon media Centre commercial Carrefour - Saint-Pierre-les-Écluses	27 janvier 2023 à 18h Atelier - Travaux et recommandations Salle Jean-Victor Carrière - Jarry-Corcalu - Dunkerque
Date et horaire à confirmer Boulevard de la République Université d'Artois - Dunkerque	7 février 2023 à 18h Atelier - Travaux et recommandations Maison de l'habitant - Dunkerque

Pourquoi une concertation préalable sur ce projet ?
Une concertation préalable permet à chacun de formuler, de poser des questions, de faire des suggestions, de collecter, pourvu qu'il n'y ait pas d'impact sur les personnes physiques ou morales, des projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, la santé ou le bien-être économique d'un territoire.
La concertation est conduite par ArcelorMittal France, GRTgaz et RTE, sous l'égide de deux organismes indépendants, désignés par la Commission nationale du débat public.

Informez-vous et donnez votre avis !
Sur le site de la concertation : concertation-amf-decarbonation.fr

- En allant au rendez-vous de concertation et en s'inscrivant en ligne sur le site internet
- En consultant le coupure d'avis disponible de ce dépliant
- En participant aux rencontres de la concertation

Conférence de presse

Une conférence de presse s'est tenue le 17 novembre 2022 dans les locaux d'ArcelorMittal. Elle a suscité une certaine couverture médiatique du projet et de la concertation, illustrée par de nombreuses publications d'articles et de reportages dans la presse papier et dans les médias audiovisuels et numériques (cf. illustrations ci-dessous).



jeudi 26 janvier 2023 05:02
727 mots - 3 min

SIDÉRURGIE-CLIMAT-ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE-ÉNERGIE

Faire de l'acier sans CO₂, le choix d'ArcelorMittal présenté dans la rue à Dunkerque

Par Isabel MALSANG

Dunkerque, 26 jan 2023 (AFP) - "Je suis surpris de découvrir qu'ArcelorMittal va remplacer le charbon pour fabriquer de l'acier, je pensais qu'il n'y en avait plus depuis longtemps": à l'entrée du centre commercial, certains passants jettent un oeil distrait sur les affiches. Alain Devigne s'attarde. Il veut comprendre.

En ce jour de fin janvier, dans une galerie commerciale du centre-ville, le deuxième sidérurgiste mondial a installé de grands panneaux présentant son vaste "projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque".

Remplacer le charbon par du gaz naturel, puis par de l'hydrogène, pour réduire et fondre le minerai de fer, construire des fours électriques, capturer et stocker le CO₂ excédentaire: en pleine période du populaire carnaval de Dunkerque, il n'est pas facile de capter l'attention du public autour des méga-projets d'infrastructure du plus grand site sidérurgique d'Europe.

L'exposition sur le projet

Une exposition dédiée au projet a été présentée lors de chaque temps de concertation. Composée de 4 panneaux et produite en 3 exemplaires, elle a permis de proposer au public des informations clés sur le projet, son contexte et la démarche de concertation préalable.

Le kit numérique d'information

En amont de l'ouverture de la concertation, un kit numérique d'information (constitué du dossier de concertation, de sa synthèse et du dépliant d'information en version numérique, ainsi que de bannières web), a été diffusé le 18 novembre à une cinquantaine de partenaires, acteurs économiques et collectivités ciblées, pour relais de l'information sur la concertation et le projet (annonces sur site internet et réseaux sociaux).

Cette diffusion a conduit à une communication sur la concertation et le projet de la part de différents acteurs, notamment dans le magazine de la CUD de novembre ou encore celui de la commune de Grande-Synthe en décembre.



REGARDER (00:01:52)

Emission du lundi 5 décembre 2022 de 11h50 à 12h26

[Reportage] ArcelorMittal s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ de 40%



Mot(s) clé(s) :
ARCELORMITTAL, CO₂, émissions.

Présentateur : Zohra Hamdane

ArcelorMittal s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ de 40% en France d'ici 2030.
Interview de :

- François Glaisner, directeur du programme décarbonisation - ArcelorMittal - Dunkerque.
- Thierry Flament, directeur des relations institutionnelles - Hauts de France - ArcelorMittal.



Les modalités d'expression et de participation

Au-delà de l'information sur le projet, des modalités ont été mises en œuvre pour permettre au public de demander des informations complémentaires, donner un avis, faire des suggestions.

Le coupon T intégré au dépliant d'information

Un coupon à remplir, préaffranchi aux tarifs de la Poste, était attaché au dépliant d'information, permettant au public d'adresser des questions et avis par voie postale au maître d'ouvrage. 74 cartes T ont été reçues par la Poste et répondues sur le site internet et par mail individuel à ceux qui avaient indiqué leur adresse.

L'espace d'expression du site internet

Un espace du site internet de la concertation était dédié à l'expression des participant.e.s (<https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/questions-et-contributions>), leur permettant de déposer avis, contribution ou poser une question pendant toute la durée de la concertation :

- 79 cartes T (dont 5 rendues en réunion publique) retranscrites en ligne avec une réponse ;

- 15 avis et questions publiés via le site internet avec une réponse ;
- 5 contributions d'acteurs publiées via le site internet et qui ont reçu une réponse formelle par mail ou par courrier postal, réponse qui a été partagée en ligne

Les rendez-vous de la concertation

Les comptes-rendus des rencontres et replay des réunions d'ouverture et de synthèse de la concertation sont disponibles sur le site internet de la concertation, dans la rubrique [Les comptes-rendus et les replay des rendez-vous](#).

Entre le 23 novembre 2022 et le 12 février 2023, la concertation a donné lieu à une quinzaine d'évènements mêlant diverses modalités d'expression et de rencontres :

Réunion publique d'ouverture (Dunkerque)	Mercredi 23 novembre de 18h à 20h30
Table-ronde « Décarbonation et transition énergétique » (Forum du LAAC – Dunkerque)	Mercredi 30 novembre de 18h à 20h30
Rencontre de proximité – Carrefour Saint-Pol-sur-Mer	Judi 1^{er} décembre de 15h30 à 18h30
Atelier « Transformation du site sidérurgique d'ArcelorMittal » (Sportica – Gravelines)	Lundi 5 décembre de 18h à 20h30
Rencontre de proximité – Gare SNCF Dunkerque	Judi 8 décembre de 16h à 19h
Atelier « Environnement et cadre de vie » (Salle Jansen – Grande-Synthe)	Lundi 12 décembre de 18h à 20h30
Première visite du site d'ArcelorMittal (Dunkerque)	Mardi 13 décembre de 9h45 à 12h
Rencontre de proximité – Auchan Grande-Synthe	Mercredi 4 janvier de 11h à 15h
Rencontre de proximité – Gare SNCF Dunkerque	Judi 5 janvier de 16h à 19h
Seconde visite du site d'ArcelorMittal (Dunkerque)	Mardi 10 janvier de 9h45 à 12h
Rencontre de proximité – Auchan Grande-Synthe	Mercredi 11 janvier de 11h à 15h
Atelier « Travaux et raccordements » (Salle des Fêtes – Fort-Mardyck)	Mardi 17 janvier de 18h à 20h30
Rencontre de proximité – Centre Marine Dunkerque	Mercredi 17 janvier de 10h à 13h
Rencontre avec les étudiants de la CUD (ULCO – Dunkerque)	Mardi 24 janvier de 10h à 12h
Rencontre de proximité – Carrefour Saint-Pol-sur-Mer	Mercredi 25 janvier de 15h30 à 18h30
Atelier « Formation et emploi » (Centre Jean Cocteau – Saint-Pol-sur-Mer)	Vendredi 27 janvier de 18h à 20h30

Réunion publique de synthèse (Pavillon des Maquettes – Dunkerque)	Mardi 7 février de 18h à 20h30
Rencontre avec les élèves de l'Académie de Lille (Collège Lucie Aubrac – Dunkerque)	Mercredi 8 février de 9h30 à 11h

Les réunions avec des publics spécifiques

Quelques réunions ont par ailleurs été tenues en amont de la concertation, avec des publics spécifiques et nécessitant une information anticipée :

Une rencontre avec les riverains

Une réunion d'information a également été organisée pour informer spécifiquement les riverains du site de la concertation et du projet, le 20 octobre 2022.

Elle a permis de présenter une première fois le projet et son opportunité ainsi que de répondre aux questions des riverains.

Une rencontre avec les élus de Fort-Mardyck



Une réunion d'information préliminaire a été proposée au Conseil Municipal de Fort-Mardyck, commune limitrophe du site de Dunkerque, afin de permettre à ses membres de prendre connaissance du projet et de poser des questions à ArcelorMittal en amont de la concertation.

Celle-ci s'est tenue le 9 novembre 2022.

Une rencontre avec la Commission « Nouveaux Projets » du SPPPI

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Côte d'Opale est un groupe de divers partenaires rassemblés par le Sous-Préfet de Dunkerque. Son rôle consiste à diminuer le risque industriel et de pollution dans et autour de certaines installations industrielles, notamment celles classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE).

La réunion d'information du 16 novembre 2022 a permis aux membres de la commission, représentants d'associations, d'entreprises, de riverains et d'institutions publiques, de prendre connaissance du projet et de formuler des questions et des préoccupations auprès des représentants d'ArcelorMittal.

Les rencontres avec les salariés



ArcelorMittal France a organisé 7 *Coffee Breaks* avec les salariés de son site de Dunkerque en amont de la concertation, afin de leur présenter une première fois le projet et répondre à leurs interrogations. D'autres réunions avec les équipes opérationnelles des départements concernés (Fonte, Aciérie, Cokerie, Energie) ont également eu lieu.

Le niveau de participation, mesuré en nombre de connexions par session, est élevé, comme le montre le tableau suivant :

Session	1	2	3	4	5	6	7
Nombre de connexions	870	772	769	723	630	634	642

La forte participation à ces réunions internes a permis de relayer l'information autour du projet dans le territoire. Plusieurs participant.e.s aux rencontres de proximité ont en effet affirmé qu'ils avaient eu vent du projet par le biais d'un.e proche travaillant sur le site de Dunkerque.

- **Réunion publique d'ouverture de la concertation**

La réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue le mercredi 23 novembre à Dunkerque. Ouverte à tous, elle a permis de présenter les porteurs de projets, le contexte, les ambitions et les principales caractéristiques du projet de production d'acier à basse émission de CO₂, ainsi que les garant.e.s et les modalités de la concertation préalable. Elle a par ailleurs permis de répondre aux premières questions du public et de recueillir de premiers avis à travers de larges temps d'échange qui ont ponctué chacune des séquences de la réunion.



La réunion publique a réuni environ 45 participant.e.s.

- **Visites du site de Dunkerque**

ArcelorMittal France a souhaité proposer deux visites de son site de Dunkerque afin de permettre aux riverains et aux personnes intéressées de découvrir le fonctionnement du site.

Ces visites se sont tenues les mardis 13 décembre 2022 et 10 janvier 2023.

Les deux visites ont rassemblé au total 33 participant.e.s.



- **Table Ronde « Décarbonation et transition énergétique »**

La Table Ronde s'est déroulée le mercredi 30 novembre 2022 au forum du musée du LAAC, à Dunkerque. Plusieurs institutionnels de la transition énergétique sont intervenus au cours de la Table-Ronde afin d'en présenter les enjeux :

- **Laurent CANTAT-LAMPIN**, Délégué régional RTE ;
- **Thierry DANIEL**, Délégué territorial GRTgaz ;
- **Franck GONSSE**, Conseiller régional des Hauts-de-France ;
- **Paulo-Serge LOPES**, Président de Virage Energie ;
- **Anne-Cécile SIGWALT**, Directrice Entreprises et Transitions industrielles – ADEME ;
- **Julien VIAU**, Chef du bureau Marchés carbone – DGEC Ministère de la Transition écologique ;



- **Ateliers thématiques**

Afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet, 3 ateliers thématiques ont été proposés au public.

Atelier thématique « Transformation du site sidérurgique d'ArcelorMittal »



Organisé lundi 5 décembre, à Gravelines, ce rendez-vous a été l'occasion d'échanger et réfléchir sur des sujets tels que le contexte de la sidérurgie, la stratégie d'innovation du Dunkerquois ou encore les technologies de captage du CO₂.

Plusieurs intervenants ont participé à la séquence d'exposés :

- **Claude CALESSE**, directeur opérationnel du programme EuraEnergie ;
- **Xavier DAIRAINÉ**, directeur de projet à la CUD ;
- **Vania SANTOS-MOREAU**, chef de projet 3D pour l'IFPEN.

L'atelier a rassemblé une quinzaine de participant.e.s.

Atelier thématique « Environnement et cadre de vie »



L'atelier a été organisé le lundi 12 décembre, à Grande-Synthe. Il a permis de présenter les effets du projet sur l'environnement et le cadre de vie et d'introduire les mesures prises par ArcelorMittal France pour les limiter. Il a aussi donné lieu à trois temps d'échange pour creuser le sujet et engager un débat avec la tribune.

Plusieurs intervenants ont participé aux séquences d'exposés :

- **Dominique CAYZEELE**, responsable environnement du projet AMF ;
- **Claudie DRYJANSKI**, référente territoriale ATMO (Observatoire régional sur la qualité de l'air) ;

- **Nicolas FOURNIER** président de l'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA) ;
- **Yann LANDKOCZ**, toxicologue à l'Université du Littoral Côte d'Opale ;
- **Nicolas PACAULT**, adjoint au chef de l'unité départementale Littoral de la DREAL Hauts-de-France.

L'atelier s'est tenu en présence d'une vingtaine de participant.e.s.

Atelier thématique « Travaux et raccordements »



L'atelier a été organisé le mardi 17 janvier 2023, à Fort-Mardyck. Il a permis de présenter l'enchaînement des travaux nécessaires à l'aboutissement du projet tout en mettant l'accent sur les raccordements en électricité et en gaz.

Plusieurs intervenants ont participé aux séquences d'exposés :

- **David LEFRANC**, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement – Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- **Éric LE ROL**, Responsable Sécurité des équipes Travaux Neufs d'ArcelorMittal France ;
- **Jérôme LINO**, Responsable de projet – RTE ;
- **Laurent LOUIS**, Responsable des équipes Travaux Neufs du programme Décarbonation ;
- **Martin PARASOTE**, Directeur de projets – GRTgaz.

L'atelier a rassemblé environ 25 participant.e.s.

Atelier thématique « Formation et emploi »

L'atelier s'est déroulé le vendredi 27 janvier 2023, à Saint-Pol-sur-Mer. Les participant.e.s ont pu assister à des exposés sur le contexte économique et de l'emploi sur le Dunkerquois, sur les métiers de la sidérurgie et à un rappel sur le projet.



Plusieurs intervenants ont participé aux séquences d'exposés :

- **Vincent DELIGNY**, Responsable Formation – AMF ;
- **Patrick GENU**, Responsable des Ressources Humaines du programme Décarbonation ;
- **Emmanuelle LEROY**, Directrice attractivité et emploi – CUD ;
- **Laurence PONTENIER**, Directrice de région – Randstad Inhouse Service ;

L'atelier a rassemblé environ 25 participant.e.s.

- **Rencontres avec la jeunesse**

Rencontre avec les étudiants de la CUD

Organisé le mardi 24 janvier dans les locaux de l'Université du Littoral Côte d'Opale, ce rendez-vous a été l'occasion d'échanger et réfléchir avec des étudiants de plusieurs filières scientifiques et économiques du territoire. L'événement a rassemblé plus de 65 participant.e.s.



Rencontre avec les élèves de l'Académie de Lille

Organisé mercredi 8 décembre, au sein du collège Lucie AUBRAC de Dunkerque, ce rendez-vous a été l'occasion de présenter le projet à une soixantaine d'élèves issus de plusieurs établissements scolaires du territoire. Les échanges ont notamment porté sur l'opportunité du projet, l'activité de sidérurgie de ArcelorMittal France et les objectifs de la concertation.



- **Rencontres de proximité**

Les maîtres d'ouvrage sont allés à la rencontre du public sur ses lieux de vie du quotidien à travers sept rencontres de proximité dans les lieux suivants :

- Carrefour Saint-Pol-sur-Mer, à deux reprises, le jeudi 1^{er} décembre 2022 et le mercredi 25 janvier 2023 ;
- Gare SNCF de Dunkerque, à deux reprises, le jeudi 8 décembre 2022 et le jeudi 5 janvier 2023 ;
- Auchan Grande-Synthe, à deux reprises, les mercredis 4 et 11 janvier 2023 ;
- Centre Marine Dunkerque, le mercredi 17 janvier 2023.

Ces rencontres avaient pour objectif de venir présenter à un large public le projet et les modalités de la concertation, autour des panneaux d'exposition et de la documentation du projet, et d'inviter le public aux autres rendez-vous de la concertation préalable.

Plus de 350 dépliantes ont été distribués à l'occasion de ces rencontres et près de 500 personnes ont pu échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage et les garant.e.s présents.



- **Réunion publique de synthèse de la concertation**

La réunion publique de synthèse a eu lieu le mardi 7 février au pavillon des maquettes de Dunkerque. Après un bref rappel du projet, de ses caractéristiques et de ses impacts pour le territoire et un premier temps d'échange général, la maîtrise d'ouvrage a pu présenter les différentes interrogations soulevées par les participant.e.s à la concertation, que ce soit à distance, par le biais des cartes T ou du site internet, ou à l'occasion des rendez-vous d'information et d'expression. Le public a notamment eu l'occasion de compléter ou prolonger ce premier bilan.

La réunion a rassemblé environ 45 participant.e.s.



2.4. Les chiffres-clefs de la participation

- **Environ 860 personnes** ont pris part aux rendez-vous de la concertation : environ 330 participant.e.s (hors maîtrise d'ouvrage) aux réunions de concertation et ateliers, 33 aux visites de site, 496 lors des rencontres de proximité,
- **410 salariés** ont participé aux réunions internes d'information sur le projet et la concertation,
- **99 expressions (cartes T, questions, avis, contributions)** mises en ligne sur le site internet de la concertation,
- Plus de **800 utilisateurs** et plus de 1100 connexions au site internet
- **100 téléchargements du dossier de concertation** et 67 de la synthèse, sur le site internet de la concertation

3. Synthèse des contributions et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage

Dans cette partie sont synthétisées les expressions du public formulées dans le cadre de la concertation, en rencontre publique, par le biais du site ou par le biais de cartes T.

Un retour global sur les expressions relatives à la pertinence et à l'opportunité du projet est proposé en début de partie ; d'autres sous-parties traitent les autres thématiques évoquées dans le cadre de la concertation (emploi, qualité de vie, viabilité du projet etc.).

Une sélection des expressions relatives à la CNDP et à ses principes ou au dispositif proposé dans le cadre de cette concertation sont rassemblées dans la dernière sous-partie.

3.1. Un diagnostic partagé sur la nécessité du projet

Plus des deux tiers des expressions du public évoquent l'**opportunité** du projet et de ses **objectifs**. Un large consensus souligne la nécessité du projet, notamment du point de vue climatique, et relève l'enjeu de pouvoir bénéficier du projet localement. Pour répondre aux attentes du public, les porteurs de projet doivent affiner les apports du projet, phase par phase et préciser quelle méthodologie leur permettra de contrôler l'atteinte des objectifs du projet.

Tous canaux d'expression confondus, la vaste majorité des points de vue exprimés sur l'opportunité du projet fait état d'un **soutien**. Plusieurs types d'arguments sont employés à cet égard :

- Le projet permet de réduire sensiblement les émissions de CO₂ du site et d'ArcelorMittal France, **contribuant ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique**. Le projet est jugé indispensable à ce titre ;
- Le public accueille très favorablement l'annonce de la **diminution des émissions de poussières par le site**, réduction induite notamment par la réduction de moitié des quantités de charbon importées, manipulées et utilisées pour les anciennes installations ;
- La **pérennisation de l'activité du site** permise par le projet est jugée prioritaire par le territoire ;
- Cette initiative participerait au **dynamisme et à l'attractivité du Dunkerquois** et constituerait un projet pionnier exemplaire pour l'ensemble de la filière industrielle.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Le projet semble ambitieux et en adéquation avec les valeurs environnementales que nous devons avoir. »

« De toute manière, AMF est obligé de faire ce projet. »

« Avis favorable pour la transformation de cette industrie et pour la transformation du site de Dunkerque. Devant les enjeux de la décarbonation nécessaire pour la planète, les emplois et la compétitivité de l'industrie française. »

« Je suis heureux de voir cet ambitieux projet prendre corps sur le site de Dunkerque. J'ai été témoin (et un peu acteur) des progrès permanents menés par le site pour réduire son impact environnemental. »

« Fierté d'avoir travaillé avec ces magnifiques fondeurs tant dévoués à leurs HFX. Ils vont disparaître, les HFX, Gros cœur. Mais aussi bravo d'avoir le courage de passer à une autre époque pour sauver la planète. »

« C'est une belle aventure humaine et industrielle qui commence. Ce projet est en effet important pour la pérennité du site de Dunkerque. Tous les sidérurgistes sont sur la ligne de départ pour réussir cette transformation pour produire mieux avec moins d'impact sur l'environnement. »

« Projet plutôt intéressant. Il faut que le projet soit porteur en termes d'emploi et économiquement pour la suite. »

« C'est bien, il faut que les usines surveillent les conséquences environnementales pour perdurer sur le territoire ! »

« C'est très bien. Je suis Belge et je pense que j'en parlerai à un politicien local car c'est très intéressant d'avoir des exemples de décarbonation comme celui-ci ! »

« Faisons que les populations puissent travailler et vivre sur notre territoire dans des industries nouvelles et plus propres. Je suis favorable à ce projet. »

« Le projet est très cohérent avec ce qui semble être l'avenir de notre région, laquelle a beaucoup misé sur l'énergie, sous toutes ses formes, dont la construction d'un EPR, la mise en service d'un terminal gazier... »

« Avis favorable pour la transformation de cette industrie et pour la transformation du site de Dunkerque. Devant les enjeux de la décarbonation nécessaire pour la planète, les emplois et la compétitivité de l'industrie française. »

« Je suis contente d'entendre – je vais dire quelque chose de très positif – décarbonation aujourd'hui. On va partir du positif. Donc par contre, ma question c'est : est-ce que parce qu'effectivement la France n'a pas respecté ses engagements et donc du coup il y a l'Etat qui pousse pour qu'Arcelor diminue ses émissions de gaz à effet de serre ? Ou est-ce que le procédé arrive aujourd'hui, est connu seulement aujourd'hui ? »

En filigrane, ces extraits montrent que le public lie fortement entre eux les différents bénéfices du projet et qu'il conditionne la réussite future d'ArcelorMittal Dunkerque à l'amélioration continue de ses effets économiques et environnementaux. En définitive, **si le projet est bienvenu pour la planète, il doit aussi profiter au niveau local**. Cette exigence légitime ne se fait pas sans confusion¹ : ce projet industriel a bien pour objectif explicite la réduction des

¹ Cette confusion mérite d'être soulignée car, dans la première partie de la concertation, avant que ArcelorMittal France ne puisse confirmer la réduction effective des poussières émises par le site,

émissions de CO₂, un polluant global dont les effets locaux ne sont pas directement perceptibles. La réduction des émissions de poussières en constitue un co-bénéfice direct.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Tout ce qui peut être entrepris pour éliminer les émissions de CO₂ doit être soutenu et renforcé. Notre santé est grandement tributaire de cette pollution ! Il est grand temps d'y remédier. [...] Cette initiative contribuera à faire venir de nouveaux habitants. Actuellement, certains fuient Dunkerque à cause de cela. »

« Ce projet est pionnier sur le territoire dunkerquois. Il permettrait en effet de respirer un air de meilleure qualité et d'éviter les odeurs nauséabondes que nous pouvons sentir sur Dunkerque. Nous retrouverions la joie de nous promener, à l'extérieur "sans pollution". La réduction des émissions de CO₂ est, selon moi, un avantage majeur de ce projet en raison du changement climatique. »

« [Le projet intervient] beaucoup trop tard alors que cela fait des années que l'on vous alerte sur tous les problèmes causés par la pollution qu'engendre le site (maladie, écologie, la faune et la flore... le tourisme...) »

Quelques participant.e.s à la concertation expriment à l'inverse un désintérêt, une méfiance voire une opposition vis-à-vis du projet, soit :

- Par **manque d'intérêt pour les bénéfices climatiques** impliqués par le projet ;
- Par **crainte de la pollution supplémentaire** que le projet engendrerait ;
- Par **doute sur la sincérité des industriels** concernant la priorisation des objectifs climatiques et de rentabilité ;
- En jugeant que **le projet manque d'ambition ou intervient tardivement**.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je ne suis vraiment pas écolo, ça ne m'intéresse pas tout ça »

« Quel est le réel intérêt car vous allez utiliser plus de gaz et d'électricité et la réduction de CO₂ ne sera pas flagrante... Dérisoire par rapport à la réelle URGENCE CLIMATIQUE. [...] Il faut viser plus haut et AUJOURD'HUI ! »

« Dunkerque pollue !!! trop c'est trop. »

« Encore de la pollution !! [...] Les progrès auraient dû être réalisés depuis bien longtemps. Bonjour la santé des Dunkerquois, surtout les enfants. Beaucoup d'inquiétude... Amélioration prévue en 2050 ! »

« En fait, c'est le gaz qui est une énergie fossile, et éventuellement par rapport à ce que disait Monsieur, ça peut être du gaz de schiste donc en termes de CO₂ il y en a beaucoup. »

plusieurs expressions se félicitaient de la diminution de la pollution sur le Dunkerquois et de l'amélioration de la qualité de l'air (qui ne dépend pas des émissions de CO₂)

« A quand les suppressions de fumées envahissantes et nauséabondes, toxiques et **POUSSIÈREUSES** !!! [...] Les nuages de pollution s'agglutinent, les murs ternissent, les brouillards nous envahissent ! **STOP.** »

« Je suis contre ce projet. Il y aura toujours du CO₂. On fait de l'écologie et on nous impose un port méthanier ! [...] Que de contradictions ! Tout et son contraire ! Démagogie ! »

« Je ne crois pas au projet. Les industries ne décarboneront pas, il n'y a que l'argent qui compte ! »

« Nicolas. Moi j'ai une question qui a un rapport avec ce que vous venez dire sur le fait d'arriver 'à l'heure, pas en retard ni en avance' sur la décarbonation. Est-ce que ça n'a jamais été une idée avec Arcelor et potentiels concurrents de faire passer le côté éthique avant le côté 'monétaire'. »

Ces critiques confirment en creux que l'opportunité effective du projet se mesure à l'aune de la réalisation de son objectif principal, soit décarboner les procédés de production du site tout en assurant sa pérennité. En ce sens, plusieurs questions visent à confirmer ou affiner les **informations quantitatives relatives à l'objectif de réduction des émissions de CO₂** et à **préciser les aspects méthodologiques et contractuels du suivi de cet objectif**. Elles appellent à un approfondissement de la part de AMF.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Globalement, quelles sont les émissions sur le bassin dunkerquois et quelle est la part d'Arcelor ? Donc ça c'était le premier point parce que bon je pense que la communauté urbaine a pu les quantifier depuis le temps. Donc la part d'Arcelor. »

« Quelle pollution future en réalité ? »

« Quel est le détail de réduction d'émission de CO₂ en fonction des étapes du projet ? »

« Si l'on revient sur le CO₂ et les gaz à effet de serre, est-ce que les contrôles des émissions ça se fait, à chaud j'imagine je n'en sais rien, à partir des émissions en sortie directement des cheminées ou est-ce qu'il y a une partie estimée ? »

« Comment vous allez gérer la période de transition pour respecter vos limites de rejet et avec des émissions qui vont bouger, des systèmes de traitement qui vont peut-être à un moment plus être aussi efficaces qu'ils devraient être ? Comment vous gérez cette période avec la DREAL ? »

« Comment expliquer qu'un projet qui entend traiter 60% de la production actuelle d'acier au moyen de technologies innovantes et plus performantes (réduction directe des minerais ou sinters + fours électriques + future coulée continue de brames minces laminées en direct) plus soucieuses et respectueuses de l'environnement, ne résout qu'une réduction de 35 % des émissions de CO₂ d'ici 2030, soit une réduction de 4,38%/an. »

« On voit beaucoup de graphiques parlant des émissions de gaz à effet de serre. Je voulais savoir est-ce que ces bilans sont produits par vos soins ou par des entités extérieures ; Sont-ils certifiés ? Sont-ils faits non pas par des institutions mais des ingénieurs. »

« Existe-t-il, dans le monde de cette industrie, des statistiques fiables attestant de la pertinence des résultats escomptés ? Les industriels retenus pour l'étude, la conception et la maintenance des futures installations technologiques de production et d'assainissement devront être tenus par des contrats les contraignant à des obligations de garantie et de résultat clairement établies et le cas échéant, ils devront être exposés à de lourdes sanctions financières proportionnées au cas où les statistiques et les expertises indépendantes du contrôle des rejets, les fixeront au prorata des engagements des performances requises aux contrats. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

A l'issue de cette concertation, ArcelorMittal France réaffirme sa volonté forte de **s'inscrire dans l'effort national et européen de lutte contre le dérèglement climatique et de pérenniser l'activité du site de Dunkerque**, préoccupations partagées par le public de la concertation.

Le projet de production d'acier bas-carbone permet à ce titre de s'aligner avec les objectifs européens d'assurer une réduction ambitieuse des émissions atmosphériques de GES (au premier chef desquels, le CO₂) du site tout en en assurant l'équilibre économique au long-terme, dans le contexte de l'envolée tendancielle des prix du carbone.

La substitution d'une partie des installations fonctionnant au charbon par de nouvelles installations alimentées en électricité et en gaz naturel permet de réduire - mécaniquement et à production égale - les émissions de CO₂ du site du fait de la relative décarbonation du mix électrique français² et du moindre *contenu carbone*³ du gaz naturel.

Pour autant, **le nouveau procédé de production ne sera pas neutre en carbone**. Ceci explique le fait que le projet réduise les émissions du site de 36%, alors qu'il concerne plus de 60% de l'acier produit.

Pour des raisons de simplicité technique et administrative, **les émissions de CO₂ du site ne sont pas mesurées mais estimées à partir du pesage des matières entrantes et sortantes**. En connaissant leur composition et leur quantité, ainsi que les réactions à l'œuvre lors du procédé de production, il est en effet possible de calculer, par différence, la quantité de dioxyde de carbone relâché dans l'atmosphère.

L'objectif de 36% de réduction des émissions de CO₂ est fixé sur la base du remplacement de 60% de la capacité de l'ancienne filière par la nouvelle (gaz naturel + électricité). Cette réduction devrait être atteinte à l'arrêt du haut-fourneau 3 et après ralentissement du haut fourneau 4 restant, une fois la production nominale atteinte sur les nouvelles installations, soit courant 2027.

En prenant en compte un passage progressif à l'hydrogène (par exemple 60% H, 40% GN), la réduction des émissions annuelles atteindrait 45%.

Outre la réduction des émissions de GES, le projet présente un co-bénéfice notable, celui de **réduire les émissions de polluants locaux** (à commencer par les poussières),

² D'après le [Ministère de la transition énergétique](#), la France ne produisait que 7,5% de son électricité à partir de centrales thermiques fossiles en 2020. L'énergie nucléaire représentait 67,1% de la production d'électricité, l'hydraulique, 13%, et les énergies renouvelables (éolien, solaire, bioénergies), 12,3%.

³ Le contenu carbone d'une matière fossile correspond à la quantité de CO₂ émise par quantité d'énergie (électrique) produite lors du processus de combustion.

majoritairement liés de la manutention du charbon et au fonctionnement de l'ancienne filière cokerie-chaîne d'agglomération-hauts-fourneaux. Ainsi, la quantité de charbon importée et manipulée sur le site diminuera de moitié et les nouvelles installations seront munies des meilleures technologies de filtration disponibles à ce jour.

Les sanctions financières sur la non-atteinte de l'objectif climatique sont déjà en place, avec la taxe carbone et la suppression progressive des quotas gratuits. Les émissions de CO₂ non évitées constitueraient alors une pénalité financière significative. Par ailleurs, les contrats de fourniture intègrent des clauses de performance à respecter. A défaut, des pénalités financières sont appliquées aux fournisseurs.

3.2. La viabilité du projet et ses alternatives

L'opportunité du projet a également été envisagée sous l'angle de sa viabilité. La **viabilité du projet** a en effet émergé de manière multiforme comme un sujet central de la concertation (environ un quart des contributions), car elle dépend de plusieurs paramètres dont l'évolution est jugée instable, inconnue voire défavorable par les participant.e.s à la concertation :

- Disponibilité et prix de l'énergie ;
- Maturité de la filière hydrogène et décarbonation effective de son procédé de production ;
- Alternatives et options du projet : tendances du marché de l'acier, captage du CO₂ ;
- Plausibilité et conditionnement des subventions publiques ;
- Opportunité du projet en termes de coût, comparativement à d'autres projets de décarbonation.

Le principal enjeu identifié par les participant.e.s concerne **l'alimentation des infrastructures du projet en énergie**. Sont considérés comme sensibles :

- la **disponibilité énergétique** sur le territoire ;
- la **variabilité accrue et l'augmentation générale des prix de l'énergie** (gaz, électricité) ;

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Ma question porte sur la décarbonation de votre industrie qui passe par plusieurs process, plusieurs leviers comme vous dites pour arriver à cette décarbonation mais j'ai aussi l'impression qu'elle va augmenter la consommation énergétique. Donc jusqu'à quel point elle va augmenter la consommation d'énergie ? Quels leviers pour baisser la consommation globale d'énergie ? »

« Bonjour, en ce qui concerne la quantité d'électricité qui va forcément accroître pour faire fonctionner vos futurs fours électriques d'Arcelor DK (de 180 MW actuellement à 450 MW en moyenne, puis 750 MW en pointe) serait-il judicieux d'imposer des panneaux solaires sur les bureaux, parkings, ou autre bâtiment approprié à l'intérieur de votre usine [...] ? Car même le Grand Port Maritime de Dunkerque va consommer plus, sachant que Verkor et SNF arrivent. Et le projet H2V59, producteur d'hydrogène est lui aussi un grand demandeur d'électricité. De

*plus, ça permettrait peut-être à Arcelor d'être moins dépendant des prix variables de l'énergie
»*

« Ma question porte sur l'électricité. Il y a un bras de fer actuel entre industriels et gouvernement, enfin pas simplement en France, pour avoir une électricité à un prix stabilisé. On sait ce que c'est l'augmentation du prix de l'électricité actuellement, pas seulement pour les citoyens mais aussi les entreprises. Quand on part sur des projets extrêmement importants comme le nôtre, sur le moyen – long terme, on imagine qu'il y a une garantie de prix de l'électricité qui a été trouvée entre ArcelorMittal et le gouvernement. »

« Pour être concurrentielle, la réduction directe doit disposer d'un gaz naturel à un prix très bas. Quel est le prix du Gigajoule prévue en 2026, sachant la guerre des prix du gaz actuelle ? »

« Bonjour, bravo pour cet investissement. Ne risque-t-il pas de mettre en faillite le site industriel de Mittal Dunkerque pendant que les autres sites concurrents vont prospérer et vendre l'acier moins cher ? »

Dans l'esprit des personnes qui se sont exprimées, le projet dépend notamment de la construction de nouvelles tranches à la centrale de Gravelines, dont le calendrier ne leur paraît pas cohérent avec celui de l'entreprise sidérurgique. A mi-voix, les riverains s'inquiètent d'une possible **mise en concurrence des ménages et des industriels pour l'accès à une énergie à prix abordable** et suspectent les industriels de bénéficier **d'exemptions en matière de sobriété**. Certains critiquent en outre la contradiction apparente d'un **projet sobre en carbone et très gourmand en énergie**.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« On fait de l'écologie et on nous impose un port méthanier ! De plus il y aura une consommation supplémentaire de gaz alors que l'on doit économiser le gaz. Je pense qu'à l'Elysée, on [n'] a pas froid ; on doit aussi se sucrer sur l'électricité. Que de contradictions ! Tout et son contraire ! Démagogie ! »

« L'énergie consommée sera énorme. Pour produire cette énergie, on compte sur la construction de nouveaux réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines, mais ils ne seront pas en service avant 2035 au plus tôt. Or, la mise en service de nouvelles installations ArcelorMittal seront bien prévues avant cette date. Que se passera-t-il donc pour les ménages ? Subiront-ils des coupures d'électricité en raison de l'insuffisance de la production ? »

« Parce que depuis tout cet automne, on nous bassine à dire qu'il faut faire des économies d'énergie, il faut faire votre lessive quand il n'y a pas trop de consommation etc. etc. et dans le même temps, on voit les usines avec toutes les illuminations. C'est Noël toute l'année-là. Déjà là, quels efforts sont faits, seront faits pour vraiment réduire parce que vraiment c'est sidérant de voir tant de lumières la nuit. [...] Donc nous on paie plein pot la moindre lumière qu'on utilise et là-bas ça tourne, ça consomme, ça consomme. Et en plus de ça, dans le même temps, vous créez des outils qui sont de plus en plus consommateurs d'énergie alors c'est un petit peu, enfin c'est même complètement contradictoire. Parce que quand on voit tout ce qui va être consommé par toutes les usines qui s'annoncent, qui vont s'implanter ou bien Arcelor qui fait son projet, on est complètement sidérés et puis on se demande sur quelle planète on se trouve quoi. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Du fait de son moindre contenu carbone relatif par rapport aux autres ressources fossiles, **le gaz naturel est identifié comme une source d'énergie « de transition »** permettant d'assurer la continuité de l'activité humaine et d'initier la nécessaire décarbonation de notre économie.

Le rapport « Futurs Energétiques 2050 »⁴ publié par RTE montre que l'atteinte de la neutralité carbone, aboutissement de la décarbonation de l'économie, repose sur l'électrification des usages (résidentiels, de transport et industriels). Il s'agit de diminuer la consommation globale d'énergie de 40% (électricité, carburants et combustibles confondus), mais d'augmenter la consommation totale d'électricité de 35%. A ce titre, **l'électricité décarbonée constitue une ressource d'avenir.**

Les nombreuses interrogations des participant.e.s à la concertation sur la viabilité du modèle énergétique du projet sont bien évidemment légitimes eu égard à l'actualité récente. Celle-ci a remis la disponibilité et le prix de l'énergie au centre des préoccupations de la société.

Il convient toutefois de rappeler que **l'année 2022 a été marquée par la conjonction de plusieurs événements improbables et très défavorables.** Le déficit historique de la production électrique nationale et l'envolée des prix du gaz naturel – principalement pour des raisons géopolitiques – sont donc, aux dires des experts, conjoncturels et ne devraient pas s'installer dans la durée. Par ailleurs, à la suite de l'annonce du Président de la République (Annonce d'Emmanuel MACRON sur la politique de l'énergie, 10 février 2022⁵), plusieurs mesures et politiques ont été engagées afin de répondre aux futurs besoins énergétiques du pays.

Du reste, **ArcelorMittal France est soumis aux mêmes aléas que l'ensemble des industriels et ménages du Dunkerquois.** Cela étant, en tant qu'entreprise, ArcelorMittal France achète son gaz naturel et son électricité en avance et dans des quantités importantes, ce qui lui permet de **limiter la volatilité des prix à l'achat et de gagner en visibilité sur la viabilité économique du projet.** Les contrats d'approvisionnement à l'horizon 2025-2035 ne sont pas encore établis, mais ils constituent une préoccupation prioritaire pour l'entreprise. Pour notice, les prix d'achat "en avance" du gaz naturel pour une livraison en 2025 sont, au 6 décembre 2022, de 70,45 euros le MWh, ce qui est bien inférieur au prix d'achat immédiat actuel.

Bien que l'industrie bénéficie de tarifs de gros, étant donné le volume de sa consommation, elle a été durement frappée par la crise de l'énergie, ce qui l'incite, tout autant que les ménages, à la sobriété.

Pour preuve, **ArcelorMittal France est engagé dans une démarche d'efficacité énergétique dans le cadre de sa politique énergétique.** L'objectif est d'améliorer la performance énergétique (toutes énergies) de -5,3% entre 2021 et 2025 (soit 1 939 000 MWh d'énergie économisés, soit l'équivalent d'une puissance moyenne de 222 MW). AMF est

⁴ Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (<https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>)

⁵ Le texte intégral de la déclaration de M. Emmanuel MACRON est disponible sur le site Vie Publique (<https://www.vie-publique.fr/discours/283773-emmanuel-macron-10022022-politique-de-lenergie>)

certifié au titre du management de l'énergie ISO 50001 depuis 2017 pour ses 7 sites industriels, chaque année les sites sont audités pour garder la certification.

AMF répète que l'industrie n'a rien à gagner à « gaspiller » l'énergie, si ce n'est diminuer sa rentabilité et risquer de perdre en compétitivité. Une partie de sa consommation est d'ailleurs incompressible, car liée au respect de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail (température dans les locaux, éclairage des installations), ce qui constitue la priorité n°1 de la direction du site.

Plusieurs participant.e.s identifient en outre la réussite complète du projet à l'utilisation effective (et massive) de l'hydrogène dans le procédé, comme annoncé par les maîtres d'ouvrage. A ce titre, **le caractère émergent de la filière de production industrielle d'hydrogène décarboné est perçu comme un risque majeur. La sécurisation de l'approvisionnement est jugée cruciale.**

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« A quel horizon va-t-on substituer une partie du gaz naturel par l'hydrogène ? Première question sur l'hydrogène. Deuxième sous-question sur l'hydrogène : si l'on fait cette substitution, quel recul on a sur la robustesse du procédé de réduction directe quand on remplace le gaz naturel par de l'hydrogène ? »

« On sait qu'une installation comme ça avec des investissements complémentaires pour la tenir à niveau, on en prend pour 30 à 50 ans. Bon moi je ne serai plus là quand l'installation s'arrêtera mais j'ai vraiment un message très fort à vous faire passer. Si on investit dans un projet comme ça et qui en plus est fortement subventionné par l'Europe ou l'ADEME ou d'autres sources, il ne faut pas s'arrêter à une réduction directe et à des fours électriques avec une voie "gaz naturel". »

« Je m'interroge sur la disponibilité de l'hydrogène parce qu'à terme, on va finir, enfin vous voulez exploiter un maximum d'hydrogène à la place du gaz naturel, et aussi sur la disponibilité, la capacité à alimenter les installations. Parce que je vois qu'on va passer ici, on va passer à 480 MW c'est ça ? GW ? Je ne sais plus. 450 MW avec des pointes à 750. C'est ce que j'ai vu dans votre document. »

La réflexion du public a été prolongée par plusieurs commentaires visant à s'assurer du **caractère « vert » de l'hydrogène** consommé à terme par les installations.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« [...] si cet hydrogène est produit par des sources fossiles – en fait le bilan global il n'est pas terrible du tout quoi – donc il faudrait que cet hydrogène soit au minimum bleu, et encore mieux vert. Mais qu'est-ce que l'on a prévu, finalement, pour produire cet hydrogène à Dunkerque ? »

« Il faut vraiment que le projet soit conçu pour aller au-delà de ça pour utiliser massivement de l'hydrogène et de l'hydrogène vert. Donc il faudrait vraiment que les pouvoirs publics fassent très attention au fait que l'on ne regarde pas que le premier horizon qui est 2027 ou 2030 mais l'horizon 2050 parce que si l'ambition en 2050 c'est de faire zéro émission de carbone, enfin on compense les émissions par des captations, et ben à ce moment-là il faut

vraiment que la solution hydrogène et hydrogène plutôt vert soit robuste à cet horizon-là. Voilà.
»

« [...] l'entreprise H2V projette de s'installer dans le bassin Dunkerquois, prônant, comme son nom l'indique, un vecteur d'énergie non émissif. Or, après discussion, ils se fourniront auprès d'une plateforme cotée dont le mécanisme reste encore flou. En conclusion, la provenance de cet H₂ est incertaine et sa teneur en CO₂ encore moins [certaine]. Comptez-vous faire appel à leurs services ? »

« Et l'hydrogène, je ne suis pas une experte mais à ce jour, je pense qu'il est à 90% issu d'énergies carbonées. Voilà, donc du coup CO₂ important [...] quelques précisions là-dessus pour l'instant ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les installations du projet et les raccordements en gaz sont conçus pour fonctionner à la fois à partir de gaz naturel et d'hydrogène ce qui permet :

- d'une part, de **diversifier les sources d'approvisionnement du site** (soit d'améliorer sa résilience) et,
- d'autre part, d'**approfondir la décarbonation du procédé** (à condition que l'hydrogène consommé soit produit selon un procédé bas-carbone).

A ce jour, la filière d'approvisionnement en hydrogène reste effectivement émergente. Cela étant, ArcelorMittal France est confiant sur l'ambition et la capacité des acteurs du secteur à se structurer pour répondre à la demande grandissante en hydrogène décarboné (RTE prévoit qu'une part de 7,7% du volume électrique sera dévolu à la production d'hydrogène en 2050⁶). AMF a d'ailleurs commencé à sécuriser son approvisionnement à partir de producteurs futurs.

Jusqu'aujourd'hui, la méthode de production largement employée était celle du reformage du méthane (CH₄) avec de l'eau, ce qui induit des émissions de GES.

La méthode privilégiée au niveau européen pour produire de l'hydrogène consiste en **l'électrolyse de l'eau**. Cette technique consiste à faire passer un très fort courant électrique dans de l'eau afin d'en séparer les atomes pour produire de l'hydrogène (H₂) et de l'oxygène (O₂). A ce titre, le contenu carbone de l'hydrogène produit par électrolyse est principalement déterminé par celui de l'électricité consommée. En France, la production d'électricité émet entre 50 et 80 g de CO₂ par kWh produit, ce qui la place parmi le top 10 des pays les moins émetteurs au regard de leur production électrique.

La question de la **demande du marché en aciers décarbonés** a émergé à la fin de concertation comme un angle mort des réunions.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« La question des clients, de l'écoulement de l'acier qui sortira du site... Monsieur MAUGENEST a parlé à l'instant de la qualité de l'acier et de la demande des clients, mais ces clients, notamment de l'industrie automobile, on ne les a pas vus. C'est paradoxal pour un

⁶ Source : Rapport « Futurs Energétiques 2050 », RTE, version du 23/06/2022

temps de concertation car nous n'avons pas vu l'ensemble de la chaîne de production. Qu'est-ce qu'on fait de l'acier qui en sortira ? Est-ce que dans 10, 15, 20 ans on aura besoin du même type d'acier sur lequel vous vous basez pour justifier le mode de production de Dunkerque. Mon propos est donc sur la question de la focale.

Il serait intéressant par la suite de voir des acteurs de l'industrie automobile pour connaître les externalités et conséquences de ce projet. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'acier est un produit indispensable pour la quasi-totalité des filières de production, distribution et construction du monde. A ce titre, la demande mondiale d'acier devrait, sinon augmenter du fait du développement économique, au moins se maintenir.

D'autre part, l'ensemble des accords internationaux tendant à intensifier l'engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, et les mécanismes fiscaux tendant à se durcir (Taxe carbone en Europe, Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières⁷...), il est vraisemblable que la demande d'acier « vert » augmente substantiellement dans les 10 prochaines années.

ArcelorMittal France fait le pari de la décarbonation et espère agir en précurseur pour l'ensemble de la filière sidérurgique.

La viabilité du modèle économique du projet a enfin été questionnée par plusieurs participant.e.s, en particulier par les étudiants de l'ULCO. Certains se sont essayés à proposer des **alternatives** et ont demandé les **raisons des priorisations** opérées entre augmentation de la part des aciers recyclés dans le procédé, substitution de la filière hauts-fourneaux et captage du CO₂. La **destination finale du CO₂** (stockage de longue durée ou valorisation) et sa mercantilisation⁸ potentielle ont également été questionnées.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« C'est aussi en parallèle sur l'arrêt des fourneaux. Est-ce qu'il ne serait pas possible de maintenir ces fourneaux en production et vraiment de développer un système de traitement du CO₂ pour au final augmenter la production d'acier. Parce que là, le projet au global c'est d'arrêter certains fourneaux et transférer la production sur une unité de réduction directe, mais est-ce qu'on ne peut maintenir les deux ? »

« En introduction, vous avez dit que l'acier était recyclable à l'infini et aujourd'hui vous dites que vous ne pouvez pas [passer au maximum] votre taux de recyclage de l'acier. Est-ce que c'est par contrainte logistique de tri ou bien c'est plus de procédés techniques qui sont l'œuvre ? »

⁷ Proposé par le Parlement européen en 2021, le MACF est un mécanisme visant à taxer les importations à mesure de leur contenu carbone. Ceci permettrait de soutenir la compétitivité des industries européennes, et de favoriser l'alignement de toutes les entreprises sur les objectifs de réduction des émissions de CO₂.

⁸ La mercantilisation (ou marchandisation) est la dynamique qui transforme les pratiques sociales, les objets, les services en marchandises en leur associant une valeur et un marché.

« Quand on utilise le gaz naturel, il y a déjà pas mal d'installations dans le monde donc ce n'est pas vraiment nouveau mais effectivement ça apporte une diminution très sensible du CO₂. [...] Mais moi si je me projette plus loin, il est écrit – et je crois que Monsieur en a parlé aussi – que le CO₂ on pouvait le capter pour ensuite le réutiliser. Donc est ce que dans ce projet, il y aura vraiment une captation du CO₂ pour l'enfourir ou le réutiliser dans l'industrie ? »

« Jusqu'à maintenant, de l'enfouissement, en tout cas de l'injection de CO₂ dans le fond de la mer, ça n'existe pas dans le monde. Donc j'espère qu'en 2050, bon je ne serai plus là, mais j'espère que l'on aura trouvé la technologie pour le faire. Voilà. »

« Cette initiative est indispensable pour entrer dans une démarche de développement durable. Cependant, j'émetts des inquiétudes sur le stockage du carbone. J'ai peur que cela devienne un commerce (produire du CO₂ pour le revendre). »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La décarbonation de la sidérurgie passe par l'arrêt de la filière hauts-fourneaux. Celle-ci se basant sur le charbon, le seul moyen de la « décarboner » consisterait à capter les émissions de CO₂ induites. Etant donné les volumes considérés, un tel système de captage serait très coûteux. D'autre part, il serait impossible de valoriser l'ensemble de ces émissions.

Dès lors, **la réduction des émissions de CO₂ à la source est la seule alternative envisageable**. Elle passe par un saut technologique (Unité de réduction directe) et par une réduction incrémentale (Augmentation de la part des aciers recyclés en entrée de l'aciérie). En effet, le contenu carbone d'un acier « recyclé » est bien moindre que celui d'un acier fabriqué à partir de minerai, il nécessite moins d'étapes de production. Cependant, il est impossible de produire de l'acier 100% recyclé, sauf à perdre en qualité métallurgique et donc, en clientèle : le site de Dunkerque est en effet renommé pour la production d'aciers techniques.

Ces deux mesures étant engagées, les installations concernées par le projet continueraient d'émettre une certaine quantité de CO₂ (environ 25% par rapport à la filière actuelle). Le 3^e pilier de la stratégie d'ArcelorMittal « *Smart Carbon* », consiste à capter ces émissions résiduelles afin d'envisager leur valorisation et/ou leur stockage.

- **Valorisation** : le CO₂ constitue une « matière première » pour certaines industries, notamment l'agroalimentaire et la production de e-fuels. D'autre part, certains acteurs cherchent aujourd'hui des procédés qui permettraient d'emprisonner le CO₂ dans leurs produits, à commencer par le secteur de la construction ;
- **Stockage** : pour éviter son émission dans l'atmosphère, il est envisagé de stocker le CO₂ résiduel en vue de sa minéralisation⁹. Pour une raison de coût et de pérennité des ouvrages de stockage, on privilégie communément les champs d'hydrocarbures épuisés, qui consistent en de grandes structures géologiques stables, poreuses et imperméables.

L'Union Européenne a introduit en 2005 le premier marché du carbone au monde. Ce marché permet de fixer des quotas d'émissions pour tous les acteurs industriels et un « prix » du CO₂. Progressivement, le durcissement des quotas, la mise en extinction des régimes d'exception

⁹ La minéralisation du CO₂ permet de le piéger en le faisant réagir avec d'autres espèces chimiques afin de créer un composé solide. En le faisant réagir avec un oxyde de calcium, car exemple, on crée de la calcite.

et l'augmentation mécanique du prix du carbone contraignent les émetteurs de CO₂ à réduire leurs émissions au risque de ne plus être rentables économiquement. Afin d'éviter la délocalisation de la production (et conserver les émissions de CO₂ au niveau global), l'Union Européenne a décidé l'introduction du MACF¹⁰.

En un mot : émettre du carbone n'a jamais été profitable et sera de plus en plus sanctionné.

L'ampleur inédite du projet (1,4 milliard d'euros) a été soulignée par de nombreux participant.e.s et a suscité de nombreuses interrogations sur la **sécurisation et le niveau des financements publics consentis pour le projet**. La question du **conditionnement de l'aide publique à des mesures sociales et environnementales favorables au territoire** a également été soulevée.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« *Moi j'aimerais bien que AMF nous dise ce qu'ils comptent faire pour réduire le volume de CO₂ s'ils n'obtiennent pas le maximum d'argent de l'Europe. Est-ce qu'il y a un plan B ou C en fonction de l'argent qui sera donné ?* »

« *Je crois que c'est à la réunion d'ouverture qu'on nous a dit que ce projet reposait sur des financements publics et que tout cela était soumis à l'accord de l'Europe pour des questions de distorsion de concurrence. Si jamais l'Europe voyait un problème à ces financements publics, est-ce que AMF envisage tout de même la poursuite du projet ? Que se passe-t-il s'il n'y a pas de fonds publics ?* »

« *Oui, on n'a pas beaucoup parlé du financement. Et si le projet total fait 1,4 milliard, j'aimerais savoir combien d'argent public va entrer en jeu de par le plan France Relance 2030 mais aussi sans doute des crédits de l'ADEME, de l'Europe, enfin quelle est la part d'argent public dans le budget total ?* »

« *Oui moi ça va être sur la question des aides publiques. Donc on a eu le débat, bon effectivement Arcelor recherche 50% d'aides publiques par [...] plusieurs sources de financement. [...] Donc la question déjà, la première, c'est est-ce qu'un groupe comme ArcelorMittal qui bat des records de bénéfices [...]. C'est considérable mais en même temps depuis deux ans, c'est près de neuf milliards qui sont dégagés vers les actionnaires entre dividendes et rachats d'actions [...] : est-ce qu'un groupe comme celui-ci mérite d'une certaine manière une aide publique à cette hauteur-là ?* »

« *Et admettons qu'il la mérite quand on parle de sommes aussi considérables, est-ce qu'il n'y a pas un droit de contrôle des pouvoirs publics de manière régulière sur les investissements courants, c'est-à-dire les investissements à côté de ceux de la décarbonation [...] A partir du moment où il y a des fonds publics extrêmement importants, est-ce qu'il n'y a pas aussi une ingérence sur la politique sociale d'une multinationale comme ArcelorMittal ?* »

Quelques interrogations ont remis en perspective **l'opportunité du projet en fonction de son coût** (CO₂ évité par euro dépensé) par rapport à d'autres initiatives de décarbonation.

¹⁰ Cf. note de page n°9, page 30

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Moi quand je lis les documents de l'ADEME, je me dis on retire les aciéries, les cimenteries, on impose un véhicule à 2L/100km, on fait de la rénovation thermique, on a atteint notre projet, on a atteint notre objectif en 2050. Mais il y a la souveraineté. [...] quoi la vision d'Arcelor sur la notion de souveraineté ? Parce que je n'ai pas compris, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui Arcelor veut continuer à produire en France ? C'est quoi ? Ça répond à quoi ? Parce que ce sont des mots qu'on lance, mais deux milliards, ça vaut peut-être le coup de le mettre dans la rénovation thermique. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

ArcelorMittal France est confiant sur la décision de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne d'autoriser un soutien financier public au projet de décarbonation du site de Dunkerque. Le soutien n'étant pas encore autorisé, il est trop tôt pour en connaître le montant.

En effet, étant donné le montant de l'investissement, AMF est dans l'incapacité de le financer seul, au risque de perdre toute compétitivité. Autrement dit, le projet pourrait être remis en cause s'il n'était pas soutenu par la puissance publique.

Les alternatives visant à diminuer les rejets de CO₂ de la filière hauts-fourneaux ont déjà été étudiées et présentées dans le temps de la concertation préalable. Elles seraient insuffisantes ou trop coûteuses pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union Européenne et conduiraient à terme, vu la trajectoire du prix du carbone, à la mise à l'arrêt de la filière de production d'acier de Dunkerque.

La rénovation thermique des bâtiments est identifiée comme l'un des axes stratégiques de la décarbonation du pays¹¹. Elle ne suffira cependant pas à atteindre ses objectifs climatiques. Le transport de personnes et de marchandises ainsi que l'industrie (notamment sidérurgique) sont des secteurs-clefs, car ils émettent aujourd'hui beaucoup de CO₂ et sont porteurs d'emplois pérennes. Ne pas soutenir leur décarbonation revient à les condamner au déclin.

3.3. Limiter les nuisances pour développer des relations de bon voisinage avec les riverains

Le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque est marqué par une importante activité industrielle dont la proximité avec les espaces de vie des riverains implique un travail d'ajustement et de médiation permanent.

Environ 15% des expressions relevées dans le cadre de la concertation (Cartes T, Expressions sur le site et expressions en réunion publique) évoquaient les **enjeux de voisinage et de**

¹¹ La Stratégie Nationale Bas Carbone programme la décarbonation du pays à horizon 2050. Le scénario choisi comprend notamment un volet de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments (p. 23-25 du document)

santé¹², confirmant la priorité des riverains en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement proche.

La première préoccupation des participant.e.s concerne la **qualité de l'air** et notamment les **émissions de poussières du site de Dunkerque**. Plusieurs expressions ont assimilé l'objectif du projet à une réduction des rejets de polluants locaux – à commencer par les poussières (« poussière de charbon », « poussières rouges ») – voire à exiger, avec plus ou moins de vigueur, une amélioration sensible de la qualité de l'air pour les riverains et les travailleurs du site. La **modification de la localisation des zones de stockage et des modalités de manutention des charbons** a également suscité des interrogations.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« On en a parlé dans les journaux, c'était au moment où il n'y avait plus de vent, et en même temps il y avait la guerre en Ukraine donc on ne savait pas trop de quoi il s'agissait. Mais plusieurs fois ils ont fait allusion aux poussières rouges. Moi je n'ai pas été à la réunion de Fort-Mardyck mais d'après ce que j'ai compris les poussières rouges qui étaient tout le temps au-dessus d'Arcelor c'était dû justement aux essais. Puisque c'est quand même de la progression de l'acier recyclé. Mais j'ai cru comprendre que c'était aussi à cause du changement de la source de minerais qui ne venait plus de Russie. »

« Mais c'est vrai que Arcelor parfois quand on passe à côté on voit une fumée rouge donc on se dit qu'il ne vaut mieux pas habiter juste à côté quoi. »

« la troisième question, c'est j'ai vu le stockage de charbon, ça m'inquiète un peu qu'il va être déporté sur l'Ouest. On a déjà des problématiques d'envol de minerai avec les vents d'Est qui viennent et les terrasses des gravelinois qui sont régulièrement recouvertes de poussière noire. Est-ce que le stockage de charbon ne va pas entraîner de nouvelles émissions de poussières lorsque les vents seront orientés à l'Ouest ? A l'Est pardon. »

« Serait-il possible de connaître la nature et les concentrations des échappements de vos cheminées jour et nuit ?? »

« A part l'objectif annoncé (zéro CO₂), quels autres objectifs dans l'usine pour la réduction des autres pollutions : bruits, poussières, fumées/gaz ? »

« Bonjour, je vis à St-Pol-sur-Mer où la présence de particules est considérable (poussière noire). En ce qui me concerne, si cela peut réduire cette pollution, je suis plus que favorable. [...] Le principal c'est que cela diminue la pollution. »

« Quel type de traitement des fumées pour l'agglomération n°3 et comment garantir le meilleur niveau de dépollution (poussières, métaux lourds, dioxines, ...) ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

¹² La question des risques technologiques et des dispositifs de prévention est traitée dans la **sous-partie 0**

En remarque préliminaire, **ArcelorMittal France est conscient des nuisances de son activité sur le voisinage et améliore en permanence les installations existantes, indépendamment du présent projet de décarbonation.** Ainsi, la chaîne d'agglomération 3, qui continuera à fonctionner après le projet, bénéficie depuis l'été 2022 d'une captation plus fine (technologie de filtre hybride, avec un étage de filtration fine supplémentaire par manches) sur le conduit le plus émetteur de poussières.

Cela étant dit, **la réduction des émissions de polluants locaux, comme les poussières, est un co-bénéfice naturel du projet**, qu'ArcelorMittal entend favoriser dans sa conception :

- les fours électriques seront abrités dans des bâtiments dont les toitures seront hermétiquement closes, ainsi il ne pourra y avoir aucune émission diffuse de poussières. Les fours eux-mêmes seront aspirés au niveau de leurs couvercles, il en sera de même pour les bâtiments grâce à des hottes en toiture.
- Les "fumées" seront refroidies puis dépoussiérées par des filtres à manches, dont les performances seront au niveau des Meilleures Techniques Disponibles européennes. Ceci permettra de limiter au maximum les émissions de poussières rejetées par des cheminées dans l'atmosphère, et de collecter les poussières piégées pour qu'elles soient réutilisées ou recyclées.

En revanche, il est encore très difficile d'obtenir des estimations chiffrées et précises de l'impact du projet sur ces émissions.

Concernant les autres polluants émis par le site, dont le niveau d'émission est en baisse constante sur les dix dernières années au moins, les données quantitatives (2021) ont été mentionnées à l'occasion de l'atelier « Environnement & Cadre de vie », ces données avaient été auparavant partagées au SPPPI Flandres – Côte d'Opale.

Polluant	Dioxines (furanés)	NOX	Plomb	Poussières fines	SOx	CO ₂	Composés Organiques Volatiles (COV)
Valeur des émissions annuelles	2g	5 000t	5t	2 500t	4 500t	7,5Mt	341t

Notons toutefois que l'emplacement du site de Dunkerque lui-même est plutôt opportun du fait du régime climatologique : les vents sont très majoritairement en direction du Nord-Nord-Est.

L'enjeu des **nuisances sonores** a été relevé à de nombreuses reprises par les associations de défense du cadre de vie. ArcelorMittal France a notamment été invitée à mettre tout en œuvre pour **réduire les nuisances sonores en-deçà des seuils légaux** en amont du projet afin d'éviter d'être contrainte à le faire *a posteriori*, pour un coût bien supérieur. Il a été fait allusion aux luttes des riverains pour faire reconnaître le problème du bruit à Sollac¹³. Deux aspects du nouveau procédé de production ont été mis en cause par les participant.e.s : les **parcs d'entreposage des matières métalliques et les opérations de manutention** (parcs à riblons, parcs pour acier à recycler) et la **tour de l'Unité de Réduction Directe**.

¹³ Sollac est le nom de l'usine de Dunkerque jusqu'en 2005, date de l'abandon du nom par Arcelor.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« *Quoi de prévu pour diminuer : les émissions de poussières et la nuisance sonore ?* »

« *Habitante de Fort-Mardyck, je souhaite que les résidents bénéficient : d'une protection antibruit côté ouest de la commune afin d'atténuer le bruit de chutes des brames et des coils notamment la nuit* »

« *[C]'est une tour où on va lancer des petites billes d'acier par le haut et injecter du gaz par le bas et en général les billes d'acier qui tombent ça fait du boucan et les torchères du gaz on en a l'expérience ça fait du bruit. [...] J'ose dire un certain nombre de choses même si c'est pas avec les termes techniques, j'espère que ça va être compris, mais on veut le moins de bruit possible. Rappelez-vous c'est les familles des ouvriers qui vivent autour de l'usine. C'est pas une fixation sur une tour et ce qu'elle sera mais sur ce qu'elle va générer comme nuisances.* »

« *Parce que nous, ce n'est pas simplement que l'on veut une étude d'impacts, et en tenant compte de ce qui se fait déjà, parce qu'on connaît les systèmes, on connaît ce que ça veut dire. Pendant 40 ans, vous nous avez répondu ça et donc, cette réponse-là elle ne nous plaît plus. On veut un engagement, dire vraiment on va faire tout ce qu'il faut. Surtout par exemple pour ça, on peut faire des hangars, il faut que ce soit prévu à la construction. Parce que si ce n'est pas à la construction, après quand les habitants disent on a trop de bruit, bah oui mais ça coûte trop cher à faire. Donc là, prévoyez-le. Bon sur 14 (sic) milliards, il y a bien moyen de trouver quelque monnaie pour faire des hangars.* »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Rappelons à titre préliminaire que le projet implique :

- la mise à l'arrêt et le ralentissement d'installations relativement bruyantes,
- la construction de nouvelles installations situées au nord du site, derrière des bâtiments existants, ce qui contribue à leur isolement acoustique.

Ceci devrait permettre de diminuer le bruit globalement perçu par le voisinage résidentiel, même s'il est impossible de quantifier ce co-bénéfice à ce stade.

La problématique du bruit est pleinement considérée par l'équipe projet. La première démarche consiste à mettre à jour la carte du bruit du site. Une campagne de mesure sera menée d'ici avril 2023 pour factualiser les niveaux de bruit, dont ceux résultant des différentes manipulations de matières sur les parcs actuels, et ce afin de modéliser l'impact du projet sur le bruit en limite de propriété. Le bruit se dissipant avec la distance, le volume sonore est plus important en limite de propriété (côté ArcelorMittal France) que celui ressenti chez les riverains. En traitant le seuil en limite de propriété, on protège ainsi au-delà. Ceci permet en retour d'envisager mettre en place des mesures techniques adaptées de réduction des bruits là où cela s'avèrerait utile.

En ce qui concerne le bruit des ferrailles, il s'agit en premier lieu de bonnes pratiques de manutention, ou encore de l'installation de protections acoustiques. A ce jour, la nécessité de couvrir par un hangar les parcs à ferrailles du site n'est pas démontrée. **Les études acoustiques permettront *in fine* de statuer sur la pertinence de ces différents dispositifs.**

Concernant le fonctionnement de l'Unité de Réduction Directe, il est important de bien comprendre le fonctionnement de l'installation. Il ne s'agit pas d'un tube où « tombent une à une des billes de métal », mais d'un immense silo dans lequel des milliers de boulettes sont

entassées les unes sur les autres et descendent très lentement, à la manière du sel dans une salière renversée, ou de la partie haute d'un haut-fourneau actuel (ce qui ne représente pas une source de bruit importante).

En lien avec les sujets du bruit et de la qualité de l'air, l'enjeu des nuisances liées au **transport de matières** (hors gaz naturel et électricité) et plus spécifiquement au **trafic routier**, a été identifié par plusieurs participant.e.s. La priorisation de modes de transport massifiés (bateau et train) est également privilégiée par certains participant.e.s pour des motifs écologiques.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Les habitants des communes limitrophes craignent l'augmentation du nombre de camions sur les routes et les BRUITS engendrés ! »

« Comment les quantités supplémentaires seront-elles acheminées sur le site ? Si c'est par camion, quelles seront les cadences sur 7 jours ? Et par quels parcours routiers ? »

« J'ai vu que vous parliez de circulation de camions, est-ce que vous n'envisagez pas – puisque sur le site Arcelor il y a le rail et la voie navigable – d'utiliser plutôt ce genre de transport puisque vous parliez d'excellence environnementale donc ce serait pas mal. Voilà, merci. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le projet va modifier les flux de matières entrantes et sortantes sur le site de Dunkerque.

Il implique en particulier une augmentation de la quantité d'acier usagé importé. Concernant l'acheminement de cet acier usagé supplémentaire, l'ensemble des modes de transport sera utilisé (maritime, ferroviaire, fluvial et routier). Le maritime sera tout à fait adapté à l'acheminement depuis le Royaume-Uni, gros exportateur. Le ferroviaire sera étudié dès que cela est possible pour les fournisseurs. Le fluvial pourra être considérablement développé avec la mise en service du canal Seine-Nord Europe, après 2030. Le transport résiduel sera effectué par la route.

Il est aussi important de noter que le projet va réduire le volume des laitiers (co-produits) évacués par camion depuis le site.

Au bilan, le projet ne va pas augmenter le nombre de camions par jour. Les cadences et parcours routiers seraient similaires à l'actuel. Le flux de camions sera cependant davantage orienté vers la porte Sud et moins vers la porte Est.

Enfin, le pôle multimodal du site offre de réelles opportunités logistiques qui seront travaillées avec les fournisseurs pour réduire le flux de camions.

L'**aspect paysager** a également été mentionné, quoique de manière plus marginale et avec des avis plus contrastés. Bien que le site de Dunkerque comporte déjà des cheminées hautes (140 m), la tour de l'unité de réduction directe (152 m) a ainsi suscité quelques réactions et propositions. Ces dernières visent notamment à créer des écrans arborés pour masquer non

pas les seules installations du projet mais celles du site tout entier¹⁴. Enfin, **les rendus visuels ont été critiqués** de manière ponctuelle, en raison d'un présumé manque de vraisemblance.

« Et au niveau de la hauteur, je reconnais qu'autour de chez moi, il y a des usines partout. »

« [Sur la tour de l'URD] Vous l'avez dit vous-même que ça n'a pas tellement de sens parce qu'elle n'est pas située au même endroit et à la même échelle alors elle paraît plus petite. Alors qu'elle est plus grande que les cheminées, donc c'est un peu des schémas « pipeau ». Il faudrait vraiment mettre la tour, soit à côté des hauts fourneaux, soit à côté des cheminées, mais au même niveau. Parce que des informations comme ça ce sont des informations que se fichent un peu de notre tête. »

« Les tours on les voit déjà, celles de 140 m on les voit déjà de chez nous. Donc moi, je me dis une de plus, une de moins, peu importe, je verrai plus une butte avec plus d'arbres pour faire écran et plus d'écologie dans le projet en essayant sur les friches industrielles éventuelles qu'on pourrait récupérer de planter des arbres pour qu'on ait un peu de bénéfice écologique en plus de la décarbonation. »

« Habitante de Fort-Mardyck, je souhaite que les résidents bénéficient : [...] d'un aménagement paysager composé d'une butte étendue d'est en ouest, plantée d'essences locales afin de masquer en partie l'aciérie et autres locaux (ceci permettrait d'améliorer le visuel, la biodiversité et l'attractivité du nouvel espace de promenade prévu dans les salines proches) »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Notons à titre préliminaire que la majorité des structures nouvelles sera invisible aux riverains, étant situées au nord-ouest du site. La tour de l'unité de réduction directe, d'une hauteur de 152 m sera comparable, pour un observateur situé à Fort-Mardyck ou à Dunkerque, aux cheminées déjà existantes (140m).

Les ateliers du 5/12 et du 12/12 ont introduit des photomontages en 3D pour visualiser l'intégration des nouvelles installations dans le paysage, sous l'angle d'un observateur positionné au sol. Si la tour de l'unité de réduction directe, quoique plus grande que les cheminées existantes, paraît plus petite sur le rendu proposé, c'est par simple effet de perspective, depuis le point d'observation considéré (la limite de proximité du site en direction de Fort-Mardyck).

Concernant le point particulier des Salines, ArcelorMittal ne dispose pas d'espace suffisant pour ériger une butte paysagère, la bande de terrain étant utilisée pour le passage des canalisations de gaz.

Le public a également pris de la hauteur par rapport aux enjeux du quotidien pour aborder les nuisances sous l'**angle technique et réglementaire**. Plusieurs questions concernaient la **méthodologie des mesures et des études** et certains participant.e.s ont critiqué l'écart

¹⁴ Cette proposition recoupe la thématique Environnement/Biodiversité, qui a fait l'objet de plusieurs expressions regroupées et analysées dans la sous-partie 0

récurrent entre les conclusions des études techniques et la perception des nuisances par les riverains.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Une deuxième chose par rapport à la zone de Fort-Mardyck, ça m'a toujours étonnée qu'il n'y ait pas du tout de point de surveillance de l'air. Vu qu'il y aura des modifications je voulais savoir si dans les projets c'est prévu de rajouter un point à Fort-Mardyck. Voilà merci. »

« Je propose que Arcelor Mittal se concerte avec la ville de Fort Mardyck afin d'envisager l'installation de capteurs de bruit et de pollution au sein de la commune. En effet les résultats peuvent être différents de ceux obtenus au sein du complexe sidérurgique »

« C'est à ça que je faisais allusion tout à l'heure quand je disais que dès l'instant où on change de processus on ne sait pas toujours ce que ça va donner, il y a bien des essais à faire. J'ai fait des études de chimie à une époque et c'est vrai qu'on ne sait pas toujours à quoi va ressembler la fumée qui en sort... »

« Je voudrais savoir les conditions du prélèvement des poussières. »

« Tous les bruits, pas seulement une étude, d'un bruit. Et c'est ça qu'il faut vraiment que ça rentre dans votre tête parce que nous on a toujours des études bruit par bruit, mais nous on s'en fout du bruit par bruit parce que nous c'est tous les bruits que l'on entend, tous les jours. Et les études d'impacts c'est par temps calme à limite de propriété mais le bruit c'est surtout quand il n'y a pas temps calme. Et si on ne mesure pas quand nous on entend le bruit, bah ce n'est même pas la peine de dépenser vos études. Dépensez vos études pour faire un hangar, ce sera plus vite fait parce qu'on sait d'avance la réponse que l'on aura. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les mesures et simulations de bruit et d'émissions du site sont réalisées par des prestataires experts. Ceux-ci suivent une méthodologie très stricte qui permet de dresser un état de base ambiant, préalable au projet, et de simuler l'impact du projet sur différents paramètres (dont le volume sonore moyen).

Cette méthodologie vise à s'assurer que le site respectera toujours les seuils de réglementation en vigueur, que ce soit au regard du volume sonore moyen en limite de propriété, des émissions atmosphériques ou des déchets. L'étude de bruit constitue d'ailleurs une pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation environnementale faisant l'objet d'une enquête publique.

ArcelorMittal renouvelle sa volonté de faire preuve de transparence sur le contenu et la méthodologie des études ainsi que son engagement de prévoir une réunion spécifique à ce sujet d'ici le dépôt des dossiers administratifs.

3.4. Formation et recrutements, un enjeu crucial pour assurer la pérennité des compétences

Les échanges relatifs à l'emploi et à la formation ont dépassé le cadre strict de l'atelier dédié et sont revenus lors de la plupart des rencontres publiques (réunions, ateliers et rencontres de proximité). Près de 12% des expressions relevées concernaient cette thématique¹⁵, et ont souvent donné lieu à des échanges très fournis.

A ce titre, la **pérennité du niveau d'emploi du site** constitue une source de préoccupation majeure. Plusieurs participant.e.s demandent ainsi si le projet va créer de l'emploi net, notamment en prenant en compte le **bilan de l'opération pour les prestataires**. Les questions se prolongent plus largement sur les annonces du territoire en termes de création d'emploi.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Quid des emplois à la clef ? Augmentation ou diminution ? »

« Combien d'emplois ce projet va-t-il créer ? »

« Quelle production à Dunkerque ? Cette transformation du process s'accompagnera-t-elle d'une diminution de salarié(e)s. Dans quelle proportion par rapport à actuellement ? »

« Y aura-t-il des créations d'emploi ? Et combien ? »

« Cela rejoint aussi les annonces que l'on fait au global sur le Dunkerquois par rapport aux projets industriels qui sont en train de se monter. On a entendu 16 000 créations d'emploi. Est-ce que c'est 16 000 créations nettes ? Est qu'on a un chiffre de perte à côté de ces 16 000 ? Quel est le solde ? »

« J'entends aussi les engagements du groupe et du gouvernement pour dire que cette décarbonation n'entraînera aucune suppression d'emploi. Actuellement, le site de Dunkerque, c'est 3 000 salariés à statut, un millier de sous-traitants courants et permanents. A fortiori, une bonne partie de la sous-traitance qui travaille actuellement sur la filière fonte. Donc la question qui se pose c'est, à partir du moment où on a muté sur la voie électrique et que la filière fonte aura disparu, quid de ce volume d'emploi extrêmement important sur le territoire dunkerquois ? Parce qu'il y a un équilibre de nombreuses boîtes de sous-traitance qui peut être mis en difficulté. Quand on dit "on garantit l'emploi dans la transition électrique", est ce que vraiment on garantit l'emploi global, statut et sous-traitant ? C'est un enjeu extrêmement important. »

« Bonsoir, Patrick GHEERARDYN, président du MEDEF de la Côte d'Opale. Vous nous avez décrit les défis humains auxquels ArcelorMittal est confronté et va devoir relever en interne, que ce soit en phase de construction comme opérationnelle. Mais historiquement, la présence d'AMF a généré sur le territoire une véritable richesse en termes de sous-traitance, une sous-traitance de spécialité et nous nous réjouissons. La question est peut-être prématurée, mais est-ce que ce projet entraînera une transformation des compétences nécessaires à AMF chez ses sous-traitants ? »

¹⁵ Les enjeux de l'emploi spécifiques au chantier ont été rassemblés dans la sous-partie 3.6

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

ArcelorMittal France est résolu à assurer la pérennité du site de Dunkerque à travers ce projet de transformation de l'outil de production. A ce titre, AMF s'engage à accompagner tous ses salariés du site de Dunkerque dans l'évolution de leur parcours professionnel au sein de l'entreprise, à travers la formation ou la reconversion : le projet n'est accompagné d'aucun plan de licenciement.

Les études préliminaires indiquent que la mise en œuvre du projet n'aura pas d'impact significatif sur le niveau d'emploi. Si les chiffres ne sont pas suffisamment précis pour être partagés aujourd'hui, il est d'ores et déjà certain que le renouvellement naturel des générations suffira à lui seul à absorber une éventuelle et très marginale diminution nette de l'emploi.

ArcelorMittal France ne peut pas se prononcer aujourd'hui sur l'impact du projet sur ses sous-traitants. Il est certain que la modification des techniques d'entretien et celle des flux de matières (charbon, laitiers) va nécessiter une adaptation profonde de l'écosystème industriel du site. AMF est persuadé que le projet va insuffler un dynamisme et un esprit d'innovation sur l'ensemble du territoire.

Naturellement, le projet consistant en la transformation des outils de production du site, les participant.e.s se sont interrogés sur les **modalités de mutation des métiers** et **d'accompagnement des employés** actuels du site.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Question : conséquences sur le personnel »

« Avec cette nouvelle technologie, quels seront les "nouveaux" métiers demandés ? »

« Y aura-t-il de nouveaux emplois ou les emplois seront-ils de même niveau mais différents ? »

« Le projet inclut-il ou prend-il en compte la dimension humaine ? Explications et formations du personnel de l'usine. »

« Le projet à faible émission de CO₂ devra-t-il être accompagné d'une formation spécifique ? Pour combien de personnel ? »

« On voit beaucoup de graphiques parlant des émissions de gaz à effet de serre. Je voulais savoir est-ce que ces bilans sont produits par vos soins ou par des entités extérieures ; Sont-ils certifiés ? Sont faits non pas par des institutions mais des ingénieurs. Autrement dit, seriez-vous intéressés par des ingénieurs qui vont faire ces études statistiques ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Si le projet constitue une rupture technologique pour le site, les nouveaux outils, bien connus et dont le fonctionnement est robuste, resteront des outils sidérurgiques. Même s'ils sont différents des outils existants, **les mécanismes de base du process restent fondés sur la chimie, la métallurgie, la thermique...** Il y a en particulier des proximités fortes entre les différents fours électriques et les métiers actuels du haut-fourneau et de l'aciérie (élaboration de l'acier, gestion du métal liquide, ...).

Les compétences numériques des employés seront particulièrement valorisées. En effet, **les installations seront très digitalisées**, utilisant notamment les plus récentes innovations développées dans ArcelorMittal en matière de pilotage centralisé et de maintenance prédictive. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle classification UIMM, ArcelorMittal revoit actuellement la cartographie des emplois et les emplois exercés sur les nouveaux outils s'intégreront sans problème dans ceux définis sur la base de ses métiers actuels.

ArcelorMittal France a entièrement confiance dans la capacité d'adaptation des salariés travaillant sur les outils actuels pour constituer l'ossature des équipes qui feront fonctionner les nouveaux outils et mettrons en place des parcours de formation très complets pour les y préparer.

Quant aux personnes qui rejoindraient ArcelorMittal sur les nouveaux outils, leur intégration ne sera pas plus complexe que s'ils rejoignaient un des outils actuels sans connaissance préalable des spécificités de la sidérurgie : les prérequis seront l'aptitude à évoluer dans un environnement digital, la rigueur professionnelle à commencer par la priorité absolue donnée à la sécurité et l'envie de travailler en équipe et de rechercher l'amélioration continue.

Le remplacement des générations d'employés et les besoins en nouvelles compétences impliquent le maintien d'un rythme de recrutement soutenu. Les **critères** (niveau d'études, expérience) et **conditions** (salaire, statut) de **l'embauche** (recours à la sous-traitance ou à l'intérim) ont été particulièrement scrutés par les participant.e.s, dont plusieurs craignent pour **l'attractivité de l'entreprise**, toujours dans le souci d'assurer la pérennité du site à travers la **transmission du savoir-faire** entre employés.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Qui sera en charge du recrutement ? »

« Quel sera l'impact sur l'emploi dans le bassin Dunkerquois ? Peut-on raisonnablement envisager et même espérer que des postes d'encadrement pérennes puissent découler de cette évolution ? Merci de votre réponse à venir. »

« J'aimerais saisir l'occasion qu'on ait quelqu'un de chez Randstad pour avoir certains éclaircissements. On a cette problématique d'intérim sans cesse renouvelé. On en voit arriver, on les forme, puis ils partent... Ca fait des années que ça dure. A partir du moment où il y a une possibilité d'embauche, et on sait que ce sont des postes pérennes car ça fait des années qu'on a des intérimaires dessus. Ils sont confrontés à une batterie de tests et souvent on ne les embauche pas parce qu'ils n'ont pas réussi les tests, ou qu'il y a des réserves sur les tests. J'aimerais savoir si au niveau du cahier des charges Arcelor chez Randstad, il y a cette notion d'employabilité et de possibilité d'évolution qui peuvent mener à l'embauche. Quand vous recrutez, est-ce qu'on vous demande de faire des tests sur le personnel en intérim chez nous de façon qu'il soit "embauchable" ? Ou alors est-ce que c'est occulté, et c'est une volonté d'être flexible ? »

« C'est quoi un salaire attractif ? »

« Le projet à faible émission de CO₂ devra-t-il être accompagné d'une formation spécifique ? Pour combien de personnel ? »

« Employé à la fonte pendant 39 ans. Que deviendront les personnels qui travaillent à la fonte, en particulier sur les installations arrêtées ? Que compte faire Arcelor pour conserver le personnel, alors que de nouvelles entreprises vont s'installer avec des salaires plus importants ? (-> mes deux fils travaillant à Arcelor). Les modifications vont-elles pérenniser le site ? »

« Moi je voulais amener la problématique qu'on vit actuellement, sur Dunkerque et Mardyck, pour arriver au statut du CDI [...] : pendant des années des intérimaires ont fait la balance entre Dunkerque et Mardyck, parce que pour garder l'intérimaire il faut faire des ruptures de contrat. Et puis, alors qu'on avait des compétences très importantes parmi ces personnes, ça a découragé. Ils sont partis. Et aujourd'hui on ne se retrouve pas uniquement dans le problème de manque d'attractivité de nos métiers, on se retrouve aussi dans une problématique de compétence à l'heure où l'on se parle.

Ça s'appelle de la politique d'entreprise. Quand on met quatre ans, qu'on débute en intérim, puis on a un CDD, et après on nous fait une prolongation de CDD, et on nous dit « attends il va arriver ton CDI ». Et puis on discute avec les collègues, la famille, et on se rend sur internet : on voit que d'autres entreprises nous embauchent tout de suite en CDI. Qu'est-ce qu'on fait ?

[...] Nous on constate la volonté de salariés de quitter l'entreprise, y compris aussi pour des questions de rémunération. [...]

On a besoin d'une révolution à ce niveau-là. Nous affirmons qu'il y a une nécessité d'augmenter structurellement et de manière forte les salaires, et de passer au CDI. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La Direction des Ressources Humaines d'ArcelorMittal a la charge de l'ensemble des recrutements du site de Dunkerque. Elle mobilise pour cela l'ensemble des moyens internes et externes nécessaires pour trouver les meilleurs candidats selon les profils. De nombreuses actions préalables de communication sont entreprises en amont afin de donner de la visibilité à notre entreprise, à nos métiers et aux opportunités de carrières : participation à des manifestations sur le territoire comme la semaine de l'industrie, la fabuleuse Factory, participation à des forums, organisation d'événements comme le Hackathon ou des visites du site pour des étudiants, etc

ArcelorMittal ouvre également largement ses portes dans le cadre de stages qui permettent un premier contact avec l'entreprise ainsi qu'une découverte du monde de l'industrie ou la validation d'un cursus dans le cas de stages de fin d'études.

Toutes nos offres d'emplois sont publiées de manière large sur notre plateforme dédiée et sur les sites de partenaires allant de Pôle Emploi à LinkedIn ou JobTeaser selon les profils.

Nous avons également accès au vivier des nombreux alternants qui ont validé leur formation avec notre entreprise, ainsi qu'au vivier que constituent les personnes qui ont travaillé dans l'usine en tant qu'intérimaire.

Enfin, dans le cadre de profils très spécifiques (et donc rares) ArcelorMittal fait aussi appel à des cabinets spécialisés.

Cette liste n'est pas exhaustive et montre la diversité des moyens mis en œuvre pour aller à la rencontre des personnes susceptibles de rejoindre l'entreprise pour y accomplir un parcours professionnel et contribuer à sa bonne marche. Les équilibres entre ces différents moyens

évoluent en permanence et actuellement nous menons des actions importantes pour augmenter le nombre d'alternants après avoir réduit ces derniers temps la part de l'intérim dans nos effectifs.

Quelle que soit la façon dont le candidat a été trouvé, le processus d'embauche vise le développement de la diversité des profils et le respect des règles de non-discrimination, avec une focalisation sur l'ouverture effective de tous nos métiers aux femmes. Dans tous les cas, la décision finale d'embauche est prise de façon concertée et collégiale entre le service Ressources Humaines et le management du Département au sein duquel le poste est à pourvoir. Cette décision s'appuie sur des éléments factuels tels que les entretiens réalisés par 3 personnes différentes et les résultats de tests de compétence et/ou de personnalité. Cette collégialité assure la prise en compte des différents éléments qui s'éclairent l'un l'autre, sachant qu'aucun élément ne peut à lui tout seul permettre une décision.

La taille du site de Dunkerque et sa pyramide des âges implique le recrutement de plusieurs dizaines de jeunes par an, en stage, alternance ou pour un emploi. A ce titre, il a été demandé à plusieurs reprises comment AMF s'associait à la **construction de politiques locales en faveur des étudiants et lycéens**.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« J'aimerais savoir à partir de quand nous pourrions vous contacter afin de faire une demande d'alternance pour septembre 2023. »

« Bonjour, Marc MALHOMME. J'interviens en tant que représentant de l'union locale CFE-CGC de Dunkerque. J'ai une question pour Madame LEROY. Vous avez présenté vos actions. Je voulais savoir si c'était la suite des états généraux de l'emploi local.

Et une autre question, pour votre démarche avez-vous benchmarké d'autres régions ? Je pense à Rhône-Alpes qui a pris conscience de la catastrophe industrielle locale qu'allait entraîner le passage du moteur thermique au moteur électrique. Je sais qu'ils ont fait des choses énormes avec l'éducation nationale, les décideurs locaux, les politiques et partenaires sociaux... Est-ce que vous avez des contacts avec des régions ? Parce que tout à l'heure vous avez dit en 2014 avoir lancé la démarche, mais est-ce que vous êtes allés voir ailleurs ? Comment on se situe par rapport aux autres régions ? »

« Pour une adhésion au projet, il faut qu'un travail de proximité soit accru avec les écoles »

« Yassine, 1ère année en génie énergétique. Vous avez dit que vous mettez beaucoup l'accent sur les étudiants et qu'on représente en fait le futur de la société et des entreprises comme ArcelorMittal. J'aimerais savoir si vous avez déjà fait appel à des étudiants sur des projets hors CDI, hors alternance ou autre. Par exemple, proposer un projet directement aux étudiants dans l'école.

Je prends juste l'exemple de ce projet qui est en train de se réaliser, c'est important votre impact environnemental que vous avez sur Dunkerque et les environs. Est-ce que sur ce projet vous êtes encore ouverts à ce que des étudiants vous proposent une sorte de partenariat de recherches où déjà les étudiants apprennent un peu directement plus sur ArcelorMittal et concrètement comment ça se passe au niveau de la gestion d'impact environnemental ? Il y a aussi le fait d'avoir une expérience hors alternance, hors contrat officiel. Est-ce que vous seriez ouverts à ça ou est-ce que le projet est déjà avancé ? »

« Donc Sylvie BOUREY, CLCV. Concernant les CDD et CDI tout ça. Est-ce que déjà au niveau du Dunkerquois les professeurs et les écoles, enfin tout le corps enseignant, commence à parler aux élèves du futur projet AMF pour justement orienter leurs projets dans le Dunkerquois ? C'est surtout au niveau de la troisième et de la terminale que ça commence à se projeter chez les élèves. Donc même au niveau de l'orientation, des futurs forums étudiants, il y a déjà des personnes de votre entreprise qui sollicitent les futurs employés ? »

« Il y a peut-être des écoles qui vont être sollicitées pour essayer d'améliorer le rapprochement avec les besoins de l'entreprise pour que des jeunes puissent trouver chez nous une opportunité de travail. Je sais bien que ce n'est pas facile, je sais bien que l'international prime dans les contrats et quelques fois pour des questions d'argent mais je trouve qu'intégrer la population locale dans la construction fait qu'il y a une plus grande adhésion au projet. Ça je trouve que c'est important et il ne faut pas le négliger. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

ArcelorMittal France rappelle son engagement fort, aux côtés de la Communauté Urbaine de Dunkerque, afin de mettre en place un véritable dialogue territorial innovant pour rapprocher les habitants de l'industrie, englobant différentes démarches comme la « Fabuleuse Factory » ou le « Forum de l'industrie ». A titre d'illustration, ArcelorMittal France vous propose de consulter [en annexe](#) le flash pour l'événement « Fabuleuse Factory ».

Par ailleurs, AMF a fait le choix d'orienter deux événements de la concertation (Académie de Lille – Collège L. AUBRAC, Enseignement Supérieur – ULCO) en direction de la jeunesse du territoire, confirmant son souhait d'associer les jeunes talents du Dunkerquois à son projet. Les deux réunions ont rencontré un réel succès avec, pour chacune d'entre elles, plus de 60 participant.e.s.

AMF accorde beaucoup d'importance au lien avec les écoles, que ce soit les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement professionnels et supérieurs et est disposé à participer à des initiatives, à intervenir dans les établissements pour communiquer sur ses projets et ses métiers.

3.5. Les risques du projet et l'impact environnemental : mesures de prévention et de compensation

Comme toute initiative industrielle, le projet de production d'acier à bas-carbone sur le site de Dunkerque fait l'objet de précautions particulières afin de préserver l'environnement naturel et de se prémunir des risques naturels ou technologiques pouvant peser sur les futures installations. Le public a largement souhaité obtenir des renseignements plus précis à ce sujet (près de 15% des expressions relevées).

Plusieurs questions relatives aux **risques industriels induits par les installations du projet** et aux mesures de réduction des risques ont été exprimées au cours des rencontres de la concertation. Ont notamment été évoqués les **risques d'effets cocktail** (effet domino), les **risques liés à l'hydrogène** et les études de risques.

« Par contre dans le dossier de synthèse il y a six lignes sur le risque technologique, on n'en a pas parlé. On nous dit une étude sera apportée mais on n'a que six lignes donc je voudrais en savoir un peu plus. »

« Pour avoir travaillé sur les risques technologiques pendant un certain nombre d'années avant de sortir le PPRT, il est quand même très complexe et basé sur des analyses de risque précises. Le message de communication global est "cela ne change pas grand-chose", mais dans la réalité du PPRT, est-ce que vous allez faire une annexe au PPRT avec les nouvelles analyses de risques ? Parce que quand même le process de production n'est pas du tout le même. Je pense à l'hydrogène qui n'a pas les mêmes particularités et comporte ses propres risques. Qu'on nous dise qu'au final cela ne change pas grand-chose je veux bien l'entendre, mais quand même l'analyse en soit ne sera pas la même. On est bien d'accord qu'il va y avoir aussi une annexe sur le PPRT ? »

« [Concernant le PPRT] De mémoire, il me semble qu'il y a une toute petite zone de danger qui empiète deux rues de Fort-Mardyck. Globalement quand on regarde la taille du site c'est énorme donc vous dites « cela sera pareil » et je l'entends. Mais il suffit d'une étude un tout petit peu différente, et peut être qu'une rue de Fort-Mardyck qui était concerné ne le sera plus demain. Evidemment l'idée n'est de jamais agrandir et de toujours réussir à réduire. Si par exemple ces deux rues ne sont plus concernées par le risque, cela a un impact sur le PPRT, sur leur patrimoine, sur plein de choses. Je précise que les nouvelles études de danger ne pourront pas dépasser l'enceinte de l'entreprise. »

« Alors à ce stade, ArcelorMittal du site de Dunkerque est un acteur engagé pour la prévention des risques multisites aux côtés des neuf autres sites. Ma question c'est : est-ce qu'à ce stade, vous avez déjà une idée de l'impact de ce projet sur les éventuels aléas technologiques qui sont aujourd'hui générés par le site de Dunkerque, que ce soit dans le domaine toxique, technique, thermique, voire éventuellement sous pression ? »

« Et j'en profite pour rebondir, parce que tout à l'heure je n'ai pas eu l'occasion, sur les sites Seveso dont Madame parlait. Effectivement on a 22 sites Seveso, pour voir les choses un par un, il faut savoir qu'on a un territoire comme Dunkerque où l'effet cocktail peut exister. Pour l'exemple on nous a parlé, que Verkor sera Seveso et le risque qu'on nous a présenté est relativement minime sur une autre concertation mais il y a actuellement un accident survenu ces jours-ci à Rouen sur une entreprise de batteries au lithium et on n'arrive pas à arrêter correctement cet incendie. »

« La première remarque c'est que j'ai l'impression qu'avec le CO₂, l'hydrogène, etc. qui risquent de circuler, on va avoir ce trafic. Qu'en sera-t-il des industries Seveso qui éventuellement pourraient s'implanter autour de Fort-Mardyck, on en a pas mal dans le coin. Donc est-ce qu'on aura plus d'usines Seveso aux alentours ? »

« Donc je voulais votre point de vue car les gens ne sont pas rassurés. Après est ce qu'il faut que ce soit les sirènes pour nous dire... Je sais qu'à Versalis on a eu les coups de sirène vendredi. Tout le monde dit "on a été inquiet" et bah moi non, j'ai coupé ma ventilation. La plupart des gens disent qu'ils veulent savoir mais ne savent même pas ce qu'il faut faire en cas d'alerte. On ne peut pas dire que les usines ne font rien quoi. »

« Vous avez évoqué les risques technologiques majeurs, comme c'est important on voudrait avoir l'assurance que toutes les mesures sont prises pour maîtriser un accident, si malheureusement ça arrivait. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les risques associés aux nouvelles installations sont bien connus par ArcelorMittal puisque ces technologies sont employées sur d'autres sites du groupe, qu'il s'agisse des Unités de Réduction Directe (Etats-Unis, Afrique du Sud, Allemagne...) ou des fours électriques (Luxembourg...).

Ces risques sont d'ailleurs assez semblables à ceux des installations actuelles : citons le **risque de fuite d'eau et d'explosion** en cas de contact avec le métal en fusion dans les fours électriques : ce risque est connu sur les convertisseurs existants et maîtrisé par les équipes du site de Dunkerque.

Bien entendu, toutes les mesures sont et seront prises pour prévenir ces risques et assurer la sécurité des salariés et des riverains du site. Les études de danger du projet ont été lancées récemment, elles seront un élément du Dossier d'Autorisation Environnementale du Projet, dossier qui devrait être déposé au 4ème trimestre 2023 et qui fera l'objet d'une enquête publique. Ces études de danger permettront de déterminer si une éventuelle modification du PPRT est possible.

Avec les nouvelles installations du projet **le site ArcelorMittal de Dunkerque restera une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Soumise à Autorisation et un site classé Seveso Seuil Haut.**

A plusieurs reprises, quelques participant.e.s ont souhaité faire un focus particulier sur le **risque de submersion** du site de Dunkerque et ont remis en question l'opportunité de l'investissement au regard du risque potentiel.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Sylvie BOUREY, je fais partie de la CLCV également avec Madame HOCQUET. Moi c'est au niveau de la mer, parce qu'on parle des eaux qui vont monter. On voit la darse, et il y a un muret, une digue, est-ce que vous êtes aussi en concertation pour éviter la mer qui va monter ? Par rapport à votre pompage et votre centrale électrique qui n'est pas loin ? »

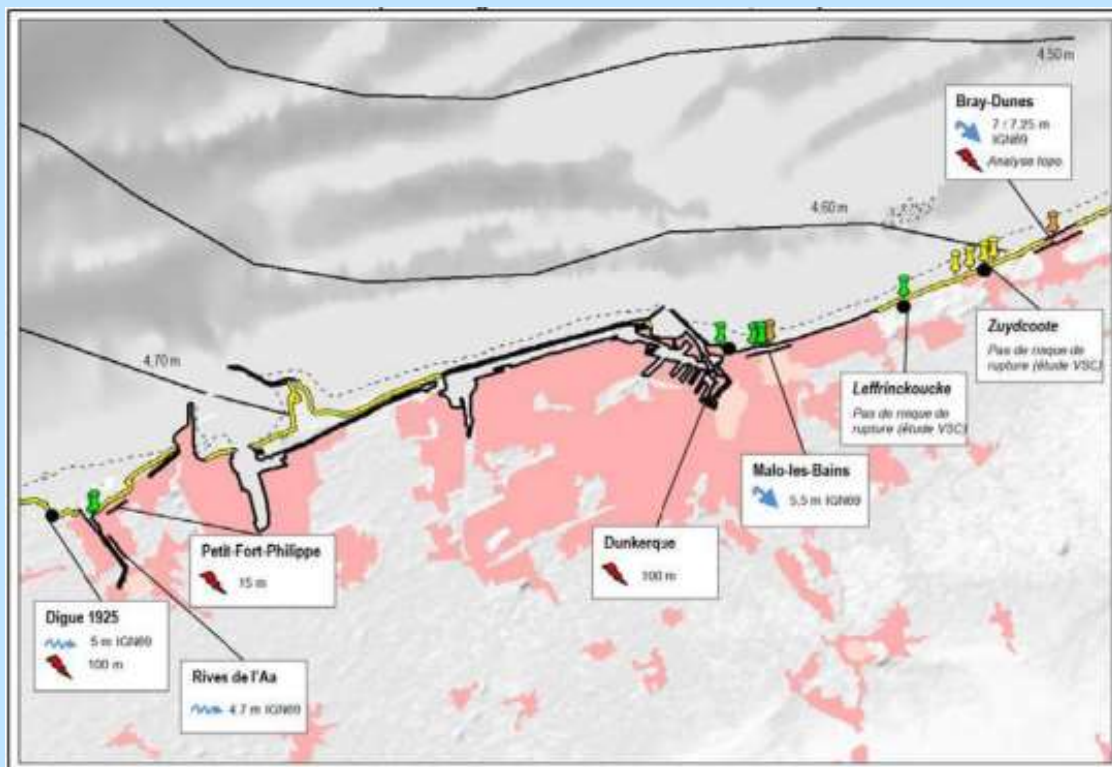
« Il y a un truc que je n'entends pas, mais tous les modèles du GIEC disent qu'il y aura une montée des eaux. Bon vous allez me dire c'est dans 50 ans, on sera tous morts, pas tous, en

tout cas moi. Je n'en entends pas parler. Comment vous l'avez intégré ? Et est-ce que ça vaut vraiment le coup de mettre un milliard, bon aller on va monter, deux milliards, d'ici 50 ans pour un projet qui sera noyé ? Entouré d'eau pardon. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'élévation du niveau de la mer est l'une des conséquences déjà visibles du dérèglement climatique en cours. L'[Observatoire Climat Haut-de-France](#) relève ainsi qu'à Dunkerque, « les relevés indiquent une hausse du niveau de la mer de 10,1 cm entre 1956 et 2018, soit une vitesse d'élévation de 1,6 cm/décennie ». Le rapport de la 12^e session du groupe des experts du GIEC, paru en 2022, confirme en outre que cette hausse va s'accélérer pour atteindre entre 26 cm et 98 cm de hausse d'ici 2100, par rapport à 1980.

Le territoire de Dunkerque y est particulièrement vulnérable, du fait de son élévation moyenne de 4 mètres au-dessus du niveau de la mer. Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) a été réalisé pour le littoral et approuvé le 21 avril 2022 concernant les communes de Dunkerque et Bray-Dunes. Les aléas submersion marine retenus sont recensés sur l'illustration suivante (illustration n°22 p58 de la note de présentation du PPRL, disponible sur le site de la concertation : <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/les-documents-de-la-concertation>).



Le site d'ArcelorMittal est situé légèrement en surplomb, comme le montre la carte topographique suivante :



L'enjeu environnemental (hors chantier¹⁶) a été largement abordé par les participant.e.s selon différents angles :

- Les installations de raccordement en électricité et en gaz, sous l'angle de **l'emprise foncière** et de la **préservation de la biodiversité et du paysage** ;
- Outre les rejets atmosphériques, déjà traités dans la **sous-partie 3.3**, les installations de AMF impliquent des **rejets liquides**, notamment liés à leur refroidissement. La **préservation de la ressource en eau** et celle du **proche environnement marin** sont au cœur des préoccupations du territoire.
- Le projet de décarbonation est engagé en parallèle d'un projet de captage de CO₂, qui suscite également des questions.

Sur toutes ces dimensions, **la nature et le niveau des mesures de compensations environnementales** restent insuffisamment détaillés à ce stade, d'après le public.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je voulais savoir quel serait l'impact paysager des conduites de gaz et d'électricité qui arriveront à AMF ? La fois dernière vous avez dit qu'il faudrait des couloirs de sécurité pour ces conduites dans le sol, et que cela allait passer dans des endroits boisés. On a du mal à visualiser l'impact sur le paysage et sur la biodiversité locale. Concrètement, on verra quand la réalité des choses ? »

« La deuxième : une ligne 400 000 souterraine, donc il n'y aura aucun pylône, elle va passer sous terre, il n'y aura aucune gêne visuelle ? »

¹⁶ Les enjeux relatifs au chantier sont abordés dans la **sous-partie 3.6**

« On vient de voir, aussi bien pour RTE que pour GRT, les impacts. On a beaucoup parlé des chaussées, des voiries, de parcelles agricoles, mais la synthèse du dossier de concertation dit bien que l'on traverse une zone naturelle régionale et une deuxième zone – une ZNIEFF – celle des marais du Prédembourg et Puythouck. Et donc je voudrais savoir quelle est réellement la nature, enfin si l'impact est important. Et comment, parce que la nature ne va pas se régénérer comme ça si l'impact, avec des tranchées assez importantes, voilà. Donc quand on lit dans le dossier qu'il y aura des implantations de haies et des nichoirs à oiseaux, bon c'est bien mais je pense qu'il faut autre chose donc si vous pouvez apporter des précisions sur les impacts sur cette zone naturelle. »

« Madame a tout à fait raison que quelques arbres pourquoi pas... mais les zones boisées qui vont devoir être déboisées pour le gaz, il faut quand même penser à planter quelque part pour compenser. »

« Ma question ce serait sur les rejets d'eau en mer, enfin dans le bassin maritime d'abord. Mais est-ce que votre étude d'impact portera aussi sur le milieu marin en mer, au-delà du bassin maritime. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Parce que forcément l'eau du bassin maritime va se réchauffer, donc il faudra bien que cette eau soit aussi vidangée en mer. Et là il y aura un impact sur la ressource halieutique et le milieu marin. »

« Donc je me posais la question, s'il y a une fuite de solvant, est-ce qu'il y a un risque pour l'environnement ? »

« Vous allez prélever de l'eau de mer pour refroidir vos installations, quel est le degré de température que vous allez rehausser en eau de mer ? »

« Et enfin, ce projet va-t-il entraîner une augmentation de consommation d'eau ? Vous parliez d'une nouvelle unité de pompage mais est-ce que c'est décidé ? Quel est l'impact global sur la gestion d'eau du Dunkerquois ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Sur le raccordement en électricité

RTE confirme que les installations du projet seront raccordées dès 2030 au réseau 400 000 V par le biais de deux liaisons souterraines d'une longueur d'environ 5 km. Le poste de livraison situé sur le site de Dunkerque sera lui aussi transformé pour répondre aux exigences techniques du 400 000V. Entre la mise en service des installations (2026-2027) et 2030, il est prévu d'adapter et d'utiliser le raccordement en 225 000 V existant.

L'impact sur les milieux naturels recensés sera tributaire du fuseau de moindre impact qui sera retenu et qui fait l'objet d'une phase de concertation dite « fontaine », menée sous l'égide du Préfet qui interviendra au second semestre 2023. L'objectif, lors de la détermination de ce fuseau, est d'éviter dans la mesure du possible, les milieux à enjeux naturels. A ce stade du projet de raccordement, une étude faune/flore/habitat est en cours et permettra de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à mettre en œuvre si le fuseau choisi intègre des milieux naturels.

Sur le raccordement en gaz

Le raccordement en gaz consiste en une canalisation enterrée d'environ 6 km de long qui vise à subvenir aux besoins du site, qui vont tripler avec le projet. Outre la canalisation, une

nouvelle rampe d'odorisation située à Loon-Plage, un poste de livraison et deux gares de demi-coupe situées à chaque extrémité de la canalisation sont prévus.

Le fuseau d'étude du projet inclut en effet une étroite partie boisée située à proximité de la ZNIEFF des Marais du Prédembourg. A ce stade, les études des écologues sont en cours afin de mesurer et qualifier l'impact éventuel du raccordement en gaz (études Faune-Flore-Habitat terminées au cours de l'été 2023).

GRTgaz s'inscrit dans la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) pour l'ensemble de ses projets : si celui-ci venait à affecter des zones boisées, GRTgaz serait obligé de replanter des arbres ailleurs.

Sur l'environnement marin

Le projet de pomperie permettrait d'assurer le refroidissement des installations sans avoir recours à la ressource en eau douce, relativement rare sur le territoire.

ArcelorMittal France entend respecter les contraintes réglementaires imposées sur les rejets, qui sont aujourd'hui très strictes afin de préserver l'environnement et la biodiversité aquatiques :

- Température de l'eau de rejet inférieure à 30°C ;
- Température de l'eau de rejet située dans un intervalle de 10°C par rapport à celle de l'eau prélevée ;
- Etude d'impact sur le milieu marin.

Des compléments d'études seront menées pour chercher à valoriser au mieux la chaleur fatale, une fois les choix technologiques parfaitement fixés.

Sur une éventuelle fuite de solvant

Comme tout produit chimique, le solvant extracteur de CO₂ utilisé dans le dispositif expérimental de captage doit être confiné pour éviter sa dispersion dans la nature. Plusieurs dispositifs de rétention et de sécurité sont prévus pour prévenir, identifier et contenir une éventuelle fuite.

3.6. Le chantier, entre bénéfices pour le territoire et réduction des nuisances

La **période transitoire du chantier** a fait l'objet d'un atelier spécifique. Régulièrement et tout au long de la concertation, les interrogations et suggestions du public ont porté sur cette période et ses enjeux (emploi et accueil des employés de construction, réduction des nuisances -notamment nocturnes). Près de 5% des expressions concernaient cette thématique.

Le **recours à la main d'œuvre et aux compétences locales pour la période du chantier** s'impose comme une autre préoccupation majeure du territoire. Sont notamment mentionnés par les participant.e.s :

- Les dispositifs contraignants dans le cadre des appels d'offres,
- Le conditionnement du soutien de l'Etat à des mesures sociales,

- L'accueil de la main d'œuvre temporaire sur le territoire (dans le cadre d'un marché du logement tendu),
- L'excellence des compétences locales,
- La bonne information des prestataires locaux pour leur permettre d'anticiper les exigences du cahier des charges.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Concernant le cahier des charges qui est entraîné par le fait que ça soit l'Etat, dans le cadre du plan d'investissement France 2030, qui finance une partie de l'investissement. Est-ce qu'il y a des contraintes en termes de clauses d'insertion, de taux d'obligation d'entreprises locales, ou de vous assurer qu'il y ait 5% de personnes dites en insertion qui interviennent sur le chantier, comme pour les EPR avec EDF ? Est-ce que vous, ArcelorMittal, vous avez des choses imposées par l'Etat ? »

« Si je peux me permettre de repréciser ma question. C'était plus sur le fait de veiller à bien regarder parce que ça s'anticipe, ça se prépare, ça se travaille dans les cahiers des charges. Quand on demande d'accompagner les entreprises au local pour intégrer les personnes dites en insertion, c'est aussi les former par rapport à leurs besoins. Et il ne faut pas que cela soit une surprise quelques jours avant de démarrer les chantiers, et qu'on se dise "tiens effectivement il y a des clauses et des personnes à insérer qui n'ont pas été préparés". Donc c'est plus cette question-là que celle des structures d'insertion qui interviennent sur les chantiers. »

« Deuxième point, vous avez parlé de 1000 salariés qui pourraient être recrutés au départ pour tout l'aspect logistique et travaux, est-ce que ça fera partie d'un appel d'offres, est-ce qu'on aura de nouveau comme pour le gazomètre beaucoup de salariés étrangers, européens et très peu de salariés locaux embauchés ? »

« Bonjour Michel de Fort-Mardyck. Là aujourd'hui, vous êtes en train de dire que vous allez faire venir beaucoup de gens étrangers. Est-ce que les cahiers des charges sont déjà terminés ? Parce que je vais vous dire une chose, ça s'est passé, quand on parle de faire venir des étrangers, à Total. Total quand ils ont fait venir des Polonais, ils dormaient dans les containers sur le site. A Pechiney, c'était des Portugais. J'ai travaillé beaucoup d'années à la centrale, on fait venir des entreprises même régionales, ils font les travaux après ils s'en vont et ils ont des problèmes, on nous appelle pour faire les essais et il n'y a rien qui va. Donc là, vous nous parlez d'une société italienne qui a fait venir des Thaïlandais, les Thaïlandais ce n'est pas des professionnels comme nous. [...] Est-ce que vous prenez des entreprises par rapport aux prix et que vous prenez des étrangers qui ont des salaires moins que nous en sachant que chaque ouvrier qui vient en France doit avoir le SMIC ? Mais si c'est géré par une société étrangère, comment vous faites ? »

« Je suis désolée je prolonge un peu la soirée. J'espère sincèrement que dans le Dunkerquois on trouvera de la main d'œuvre. Mais au cas où il n'y ait pas de main d'œuvre, comment la logistique dans les logements se fera ? Parce qu'on sait que dans le Dunkerquois c'est difficile de se loger, donc j'espère sincèrement qu'il y aura de quoi loger sur place... »

« Il y a peut-être des écoles qui vont être sollicitées pour essayer d'améliorer le rapprochement avec les besoins de l'entreprise pour que des jeunes puissent trouver chez nous une opportunité de travail. Je sais bien que ce n'est pas facile, je sais bien que l'international prime dans les contrats et quelque fois pour des questions d'argent mais je trouve qu'intégrer la population locale dans la construction fait qu'il y a une plus grande adhésion au projet. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

ArcelorMittal France aura bien évidemment recours à des appels d'offres afin de sélectionner les prestataires et fournisseurs sollicités pour mener à bien son projet. Etant donné la diversité des opérations prévues pour réaliser le projet et le niveau de compétence du territoire, plusieurs missions seront échues à des acteurs du Dunkerquois.

Cependant, et à la fois en tant qu'employeur et client, AMF récuse toute initiative apparentée à une forme de discrimination basée, entre autres, sur l'origine sociale ou la nationalité des candidats. Ces formes de discriminations sont par ailleurs strictement interdites par le cadre légal européen.

Le type de technologie, envisagée dans le projet, n'a jamais été installé en France et certaines compétences nécessaires se situent donc à l'étranger. AMF rappelle son obligation de résultat sur la sécurité de ses installations et des employés et doit donc recourir aux meilleures entreprises pour la réalisation de chaque lot de travaux du chantier.

ArcelorMittal France partage la préoccupation relative à la tension du logement, et plus largement, des infrastructures d'accueil, dans le Dunkerquois. Les acteurs du territoire présents lors des rendez-vous de la concertation – CUD en tête – ont fait état de leur compréhension de l'enjeu et des actions mises en place visant à développer l'offre locale.

Marginalement, l'avenir des anciennes installations est questionné. Il est notamment demandé d'en préciser les **modalités de déconstruction éventuelle**.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« [...] Sur les trois installations que l'on présente comme arrêtées dans le dossier de présentation, j'aimerais savoir comment on les déconstruit, qu'est-ce qui est prévu en matière de récupération, de recyclage ? Est-ce qu'il y a une volonté de très bien faire ici en France ou est-ce que ça part je ne sais où à l'étranger. »

« Je vais faire un parallèle avec l'acier électrique que vous avez présenté en septembre dernier, vous avez montré des installations que vous allez mettre à l'arrêt dans le cadre du projet de décarbonation. Est-ce que vous avez des plans pour utiliser ces installations dans le futur ? Quel est l'avenir de ces installations. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

A ce stade, la déconstruction des installations arrêtées n'a pas encore été actée. En effet, il est peut-être préférable de les conserver en état de marche, au moins jusqu'après la phase de tests de la nouvelle filière de production.

En tout état de cause, la déconstruction éventuelle des structures se ferait selon les normes en vigueur. Une opération de dépollution serait notamment à prévoir.

La réduction des **nuisances liées au chantier** a été évoquée à une reprise au cours des réunions publiques. Elle concerne spécifiquement les travaux de nuit.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« A ce niveau je ne pense pas que vous en avez déjà discuté, mais je souhaiterais que vous n'oubliez pas non plus de penser aux habitants, aux riverains qui sont tout près et parce qu'un chantier ça génère beaucoup de bruit. Est-ce qu'il y aurait moyen d'envisager par exemple des créneaux de plusieurs heures de calme relatif puisque l'usine elle ne va pas s'arrêter de tourner, mais surtout si c'est des travaux un peu bruyants ? Parce qu'il y a des moments où on n'en peut plus. C'est un chantier, on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas de bruit mais vous pouvez organiser le travail pour que les gens puissent dormir correctement la nuit. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La planification des travaux est envisagée sur des activités diurnes.

Néanmoins, si des travaux nocturnes sont inéluctables alors toutes les préoccupations et mesures nécessaires seront respectées.

L'équipe projet a entamé la conception de l'organisation du chantier et devrait pouvoir livrer un plan détaillé du chantier et des besoins en personnel d'ici mi-2024. C'est seulement à ce moment qu'il sera possible d'identifier, estimer et, le cas échéant, prévenir et réduire les nuisances liées au chantier, dans le respect de la réglementation en vigueur.

3.7. Une opportunité pour anticiper les synergies du projet avec le territoire

Plus marginalement, les participant.e.s ont évoqué les **enjeux de synergie du projet** (environ 3% des expressions relevées), soulignant par là même la complexité de l'écosystème territorial et les opportunités de mutualisation et valorisation d'infrastructures, de matières et d'énergie. La valorisation de la chaleur fatale du projet par le réseau urbain ou par des process industriels est identifiée comme une opportunité précieuse. De même, le dimensionnement des raccordements pour d'autres bénéficiaires potentiels a été mentionné.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« J'aurais une autre question aussi qui rejoint celle de Monsieur, en plus du réseau de chaleur, c'est aussi la question de l'avenir de la centrale thermique DK6 qui récupère les gaz des hauts fourneaux. Si j'ai bien compris votre projet peut impacter cette centrale donc j'aimerais savoir si tout ça est pris en compte dans la concertation actuelle. »

« Est-ce que le nouveau process a un impact sur le réseau de chaleur ? »

« je voulais savoir, enfin j'ai deux trois questions qui sont courtes. Est-ce que le nouveau process aura un impact en termes de laitiers ? De volume ? Je pense par exemple à Ecocem avec qui vous travaillez. »

« La deuxième question, c'est : y aura-t-il possibilité, pour les collectivités ou autres, d'avoir un piquage et récupérer, je dirais, ces degrés qui vont être rejetés à la mer - comme ça a été fait pour EDF, avec en 78, une obligation de mettre des piquages en sortie de rejets pour

permettre à des industriels ou des collectivités de récupérer l'eau chaude ? C'est pour ça qu'on a la ferme aquacole d'ailleurs. »

« Quel impact aura le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le réseau de chaleur à Dunkerque qui dessert environ 10 000 équivalents logements et qui puise sa principale source d'énergie dans les unités d'agglomération de SOLLAC ? »

« Marc MALHOMME, représentant de l'union locale CFE-CGC ici sur Dunkerque le littoral. Alors une question pour les fournisseurs RTE et GRT, vos réseaux sont-ils uniquement dimensionnés pour le client ArcelorMittal ou est-ce que vous prévoyez dès maintenant des clients industriels supplémentaires ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La mutation profonde du site d'ArcelorMittal va entraîner la transformation de l'écosystème industriel qui lui était associé.

La centrale thermique DK6 comporte aujourd'hui deux tranches de production alimentées par les gaz sidérurgiques de combustion du charbon. Avec le projet, l'une des tranches sera mise à l'arrêt.

La filière de valorisation des laitiers de hauts-fourneaux subira une nouvelle érosion de son activité, avec l'arrêt du haut-fourneau n°3, de même que les activités de manutention de charbons.

De nouvelles filières devront s'organiser et se mettre en place pour répondre aux besoins émergents. Ainsi l'approvisionnement pour partie fluviale et maritime, et plus généralement la logistique des aciers recyclés, avec les étapes de tri et de compactage va se développer sur la zone industrialo-portuaire. Les filières de traitement et de valorisation des laitiers et des poussières de fours électriques doivent être développées, en France et en Europe, pour éviter leurs stockages.

ArcelorMittal travaillera avec ses partenaires afin de préparer l'évolution de son écosystème.

De même les infrastructures qui desservent le site vont être impactées par le projet. Le raccordement électrique en 400kV sera certes exclusif depuis un poste distributeur « alpha » situé à proximité. Cependant la mise à disposition du 400kV dans le dunkerquois sera un projet mutualisé sur le territoire spécifiquement porté par RTE. La canalisation de gaz naturel est dimensionnée exclusivement pour les besoins d'ArcelorMittal puisqu'aucun autre client du territoire n'a manifesté d'intention ferme auprès de GRTgaz en phase de pré-étude.

ArcelorMittal France est attentif quant à l'éventuel intérêt de mutualiser la station de pompage d'eau de mer que pourrait manifester le GPMD.

Quant au réseau de chaleur urbain, ArcelorMittal s'engage à préciser l'impact de son projet à l'issue des études menées sur la récupération de la chaleur fatale de ses futurs procédés de fabrication.

3.8. La concertation, un dispositif perçu de manière contrastée

Outre la discussion sur le fond du projet, **la concertation a permis que le public se saisisse, à de multiples reprises, du principe de concertation préalable ainsi que du dispositif proposé, les évalue et les interroge**, même de manière très succincte.

Si une majorité de participant.e.s fait preuve d'enthousiasme, manifeste un intérêt sincère pour la démarche et souligne la réactivité des maîtres d'ouvrage, quelques participant.e.s émettent des réserves ou des doutes sur la pertinence de la démarche de concertation préalable ou sur la nature des modalités de rencontre avec les maîtres d'ouvrage décidées en amont de la concertation.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je suis étudiant à l'ULCO. J'étais à la conférence des Aciers Electriques de Mardyck et je serai présent mardi 24/01 ! »

« Pourquoi fait-on une concertation, comment fait-on ? Ça m'intéresse ! »

« J'aimerais que l'on puisse participer à des réunions de préparation en amont pour préparer nos arguments et notre participation aux réunions publiques. »

« J'ai posé toutes mes questions sur le site et vous m'avez bien répondu ! Je suis juste venu récupérer un exemplaire de dossier »

« J'ai bien été informé à l'école [primaire] ! C'est un super projet, je veux bien le dossier complet pour m'informer. »

« En quoi on est concernés ? »

« La CNDP, c'est un organisme d'Etat ? »

« Ca ne m'intéresse pas, je déteste le terme de "territoire", c'est très animal. Pas intéressé par la concertation. »

Certaines catégories de population ont été plus représentées que d'autres au sein de la concertation mais les rencontres de proximité et les modalités de rencontre destinées à la jeunesse ont permis d'assurer une certaine diversité de profils parmi les participant.e.s à la concertation.

Il convient de noter **qu'une majorité de riverains du périmètre de la concertation rencontrés dans le cadre des rencontres de proximité n'avaient pas eu connaissance de l'existence du projet par le biais du flyer distribué** dans les boîtes aux lettres. Si la bonne réalisation du boîtage a pu être constatée par un huissier, l'efficacité de ce dispositif d'information reste à améliorer, comme le montrent quelques défauts de couverture du territoire.

Par ailleurs, malgré la proactivité des représentants des maîtres d'ouvrage, certaines personnes rencontrées dans ce cadre n'ont pas souhaité s'exprimer, par manque de temps ou devant la technicité du projet.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Non, je n'ai rien reçu dans ma boîte aux lettres. »

« J'ai reçu le dépliant mais je n'ai pas d'avis. »

« J'ai entendu parler du projet mais je ne comprends pas les tenants. »

« C'est un truc compliqué, trop technique, je ne comprends pas »

« Nous sommes flamands, pas intéressés »

Les participants les plus critiques (s'exprimant souvent anonymement par carte-T), assimilent la concertation préalable à un simulacre d'écoute et de participation citoyenne.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Encore une concertation bidon pour un projet qui aura lieu, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse [...]. Mais qui se soucie de l'environnement, quand on parle d'investissement, de profits des plus privilégiés, et de création d'emplois pénibles ?? Cessez de faire semblant de vous intéresser à ce que pense le peuple. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Consulter la **sous-partie 0** sur les enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage.

4. Les enseignements de la concertation préalable

Les dispositions du Code de l'environnement selon lesquelles « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation » (L 121-16), trouvent ici à s'appliquer.

Ainsi et faisant suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s, le Code de l'environnement prévoit que le porteur du projet doit décider du principe et des conditions de la poursuite du projet envisagé en précisant :

- Le cas échéant, les principales modifications apportées à son projet ;
- Les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation ;
- Les réponses qu'il apporte aux demandes de précisions et/ou recommandations formulées par les garant.e.s dans leur bilan de la concertation.

Le bilan de la concertation par les garant.e.s et les enseignements tirés par le porteur du projet doivent figurer dans le dossier de demande d'autorisation. Ces documents font donc partie du dossier de l'enquête publique qui sera organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation.

ArcelorMittal relève que les garant.e.s, dans leur bilan ont jugé que **le droit à l'information et le droit à la participation du public ont été effectifs** en dépit de quelques limites, jugées indépendantes de la volonté des maîtres d'ouvrages :

- L'organisation de débats autoportés (afin d'associer des publics éloignés) n'a pas pu aboutir, faute de saisie par les acteurs associatifs ou institutionnels et malgré la promotion de ce mode de participation par les maîtres d'ouvrage,
- Le niveau quantitatif de la participation, jugé « un peu décevant », ne rend pas justice aux moyens conséquents mis en œuvre en faveur de la mobilisation du public (Choix des modalités de concertation et des dates, élaboration du site internet, etc.).
- Certains éléments techniques ont fait l'objet de difficultés d'appropriation de la part du public, malgré les efforts de clarté et la transparence affichée par les maîtres d'ouvrage.

La multiplicité des supports d'information et d'expression (mise à disposition d'un dossier de concertation et sa synthèse notamment, organisation de rencontres variées, actions médiatiques – annonces et articles de presse, site internet, diffusion de cartes T), s'est traduite par un véritable apport de la concertation, soulignée par **la variété des expressions du public et son esprit constructif**.

4.1. Enseignements tirés de la concertation par les maîtres d'ouvrage

Compte-tenu d'une part, des observations et suggestions émises tout au long de la concertation préalable, synthétisées dans le présent rapport, et d'autre part, du regard porté par les garant.e.s dans leur propre bilan de la concertation publié le 12 mars 2023, les porteurs du projet tirent les enseignements suivants, qui fondent les suites qu'ils entendent donner au projet.

4.1.1 Les enseignements sur le dispositif de la concertation

a. La concertation, un exercice motivant et pertinent

Après le projet des Aciers Electriques sur le site de Mardyck, il s'agit de la 2^e concertation organisée par ArcelorMittal France sur ses sites du Dunkerquois.

Si les membres de l'équipe dévolue au projet de décarbonation ont pu bénéficier de l'expérience de leurs collègues du projet de Mardyck, ils ont beaucoup apprécié la période de la concertation, et en particulier les réunions de proximité, qui leur ont permis de rencontrer les habitant.e.s du territoire.

Les objectifs d'information de la population et de recueil des suggestions et préoccupations ont été atteints, comme le prouvent la richesse et la finesse des argumentations déployées dans le cadre de la concertation et synthétisées ci-avant.

La variété de modalités de participation proposée avec nos partenaires Systra et Happy Day ont offert des moments propices au dialogue, à l'interaction, au recueil des avis du public, lors des rencontres de proximité, des réunions de concertation comme sur le site internet.

Les maîtres d'ouvrage se sont d'ailleurs efforcés de répondre avec exhaustivité et transparence à l'ensemble des contributions et questions déposées sur le site de la concertation, reçues par carte T ou exprimées au cours des rendez-vous de la concertation.

b. Retour d'expérience sur le dispositif choisi

Malgré la grande richesse des échanges ayant alimenté le contenu argumentatif des différentes réunions, **le niveau de participation aux réunions et ateliers publics était décevant** au regard de l'énergie et des efforts dépensés par l'équipe projet. Même les visites de site, d'ordinaire très prisées du public, ont eu un accueil contrasté (1^{ère} visite à moitié remplie).

On pourrait y lire une forme de lassitude du public devant la multiplication des concertations sur le territoire, une difficulté en termes de calendrier (saison hivernale) ou une forme de désintérêt pour un projet dont l'emprise se concentre sur des terrains peu accessibles et déjà à vocation industrielle.

D'autre part, **les réunions publiques auprès des jeunes ont été couronnées d'un franc succès** en termes de présentisme et de qualité d'échange. Ce public contraint d'être présent

(exigence de leurs professeurs) s'est trouvé intéressé par les enjeux du projet et pertinent dans ses interpellations.

L'équipe projet relève **que les rencontres de proximité ont été davantage plébiscitées que les réunions publiques**. Si le format (rencontres rapides) favorise l'interactivité et la multiplication des contacts, il ne cède rien en qualité des échanges ou de l'argumentation. Cette approche complémentaire à la (trop) classique réunion publique constitue **une véritable opportunité pour rencontrer le public de manière informelle**.

En ce qui concerne l'information sur la concertation, il apparaît que **la distribution généralisée de cartes T/dépliants est peu concluante**, étant donné le peu de personnes qui reconnaissent l'avoir lu ou reçu. Si l'on écarte les inévitables ratés de la distribution, il reste une proportion très majoritaire de riverains qui ne consulte pas ce type de prospectus, pensant sans doute qu'il s'agit d'une publicité.

A l'inverse, le bouche-à-oreille par le biais des salariés et les reportages télévision diffusés pendant le mois de janvier semblent avoir eu une influence significative sur l'information du public.

Les pistes d'amélioration éventuelles pourraient consister en :

- Rappeler systématiquement quelques jours avant l'événement la prochaine date, lieu et thème de la réunion publique via un support médiatique à définir, et pour un coût raisonnable ;
- Réduire les frais de boîtage (en restreignant la zone de boîtage au secteur riverain du projet, par exemple), et consacrer ce budget à d'autres moyens de communication (affichage commercial, radio, presse écrite locale...).
- Définir une vraie stratégie sur la communication à mettre en œuvre pour accompagner les différents événements envisagés en amont et en aval de la planification pourrait permettre de dynamiser le trafic. Les cibles à sensibiliser seront définies plus précisément et les supports choisis en fonction des objectifs et budgets fixés.

c. Les bénéfices pour ArcelorMittal France et l'équipe projet et les autres maîtres d'ouvrage

La concertation a apporté de réelles satisfactions aux équipes projet des maîtres d'ouvrage, en particulier aux collaborateurs d'ArcelorMittal France qui ont été à la rencontre du public :

- Leur permettre de faire connaître le projet, de le partager et de l'expliquer au public, avec des échanges francs,
- Contribuer au changement de l'image de l'industrie et d'ArcelorMittal,
- Fédérer la jeune équipe projet, autour de la rédaction collective d'un dossier, dans les rencontres et réponses (travail en équipe),
- Concrétiser le lien avec le territoire et ses habitants (motivation des équipes).

4.1.2 Les enseignements sur l'opportunité du projet

ArcelorMittal France, sur le projet de décarbonation de la production d'acier

Le projet a fait l'objet d'un **accueil largement favorable** de la part de ceux qui se sont exprimés et ce, quels que soient les canaux (réunions, rencontres de proximité, cartes T, site internet) ; les raisons suivantes sont avancées :

- La contribution significative du projet aux objectifs climatiques nationaux,
- La pérennisation de l'emploi des salariés actuels et le maintien du niveau d'emploi,
- Le caractère précurseur du projet et son effet de locomotive d'innovation pour le territoire,
- Les co-bénéfices notables du projet, notamment en matière de réduction des nuisances et émissions de poussières.

Toutefois des **interrogations récurrentes voire des critiques** ont été formulées sur la base des points suivants :

- La disponibilité et le prix des énergies dans la décennie à venir (électricité, gaz naturel, hydrogène),
- La dépendance du projet aux subventions publiques,
- Le contrôle de la réalisation des objectifs climatiques du projet,
- L'enjeu de la réduction des nuisances sonores, visuelles, olfactives et en termes de qualité de l'air ou du trafic routier,
- La préservation de l'environnement proche (eaux de la darse, marais du Prédembourg),
- La méthodologie des mesures relatives aux émissions et rejets du site,
- Les perspectives et les conditions d'embauche sur le site de Dunkerque,
- L'impact local du projet, pour les sous-traitants en phase opérationnelle et pour les prestataires en phase chantier.

GRTgaz, sur le projet de raccordement en gaz naturel

La concertation publique qui intervient très en amont de l'enquête publique permet de recueillir les attentes du public sur les sujets de fond vis-à-vis du projet de nouvelle canalisation de transport de gaz naturel (enjeux, opportunités...).

Les échanges ont été constructifs et aucune remise en question des fondements du projet n'a été exprimée par les riverains.

Une attention particulière a été portée par les riverains sur le volet environnemental du projet (impact sur les boisements, impact sur la faune et la flore...). GRTgaz continuera à appliquer la logique éviter, réduire, compenser sur son tracé dans l'optique de maintenir le niveau d'exigence environnemental.

L'intérêt sur les nouveaux gaz est un enseignement de ce débat public. Autant du point de vue des industriels, que du public que des institutions (GMPD...).

- Un réseau d'hydrogène public, ouvert et unique est demandé par le port de Dunkerque pour favoriser l'accès de tous à ce réseau.

- Un réseau de CO₂ est également un réseau d'avenir pour capter et valoriser ou stocker les émissions de CO₂ restantes après la mise en œuvre des projets de décarbonation. Sur ce nouveau réseau, GRTgaz souhaite également se positionner comme gestionnaire de réseau public, ouvert et unique.

RTE, sur le projet de raccordement en électricité

A l'issue de la concertation préalable, l'opportunité du projet ainsi que ses implications directes (réduction des émissions de CO₂, préservation du niveau d'emploi du site) et indirectes (amélioration de la qualité de l'air sur le Dunkerquois) semblent perçues favorablement par le public.

Les enjeux liés à l'approvisionnement électrique du projet ont principalement concerné la disponibilité de l'électricité cet hiver et ainsi que dans les années à venir avec l'augmentation des besoins des industriels. RTE a indiqué que la situation de tension que nous vivions actuellement était conjoncturelle (guerre en Ukraine et disponibilité du nucléaire notamment) et que celle-ci n'a pas vocation à durer. Cela signifie donc que RTE a anticipé les nouveaux besoins des industriels notamment du fait de la décarbonation et nous n'avons pas d'inquiétude concernant leur approvisionnement dans les prochaines années. La deuxième inquiétude portait sur le prix de l'électricité dans le Dunkerquois, ce n'est pas strictement du ressort de RTE, même si ses représentants ont pu répondre aux principales questions à ce sujet

Il apparaît clairement que l'électrification des procédés de production industriels est perçue positivement par les participants à la concertation, car cela intervient dans l'accompagnement du renouveau du dynamisme industriel du territoire.

Considérant ce qui précède et en application des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement, **les maîtres d'ouvrage**, à l'issue de la concertation, **décident de poursuivre le projet** :

- Conformément aux objectifs et aux caractéristiques principales présentées en concertation.
- Pour répondre au défi de la décarbonation de la sidérurgie ;
- Pour assumer ses obligations sociales vis-à-vis du territoire dunkerquois.

4.1.3 Les enseignements sur la mise en œuvre du projet

Compte tenu de l'ensemble des éléments recueillis lors de la concertation, les maîtres d'ouvrage seront particulièrement attentifs aux points suivants pour la mise en œuvre du projet :

Sur l'approvisionnement énergétique,

ArcelorMittal France a bien noté les inquiétudes des acteurs concernant la disponibilité et le prix de l'énergie à l'horizon de la mise en service des installations. AMF maintiendra sa vigilance et poursuivra les négociations avec les fournisseurs potentiels afin de sécuriser ses approvisionnements.

ArcelorMittal France entend par ailleurs se rapprocher, le moment venu, des producteurs d'hydrogène décarboné. AMF est convaincu que le développement de ce nouveau vecteur énergétique sera bénéfique pour le territoire et ses habitant.e.s.

Sur le modèle économique et de financement,

Le projet présenté est le seul qui permette de répondre aux ambitions climatiques à un coût supportable et en pérennisant l'emploi de la filière de production d'acier en France.

Il revêt à ce titre un caractère stratégique pour la filière industrielle française et pour le territoire dunkerquois. La puissance publique semble en avoir pris la mesure et a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de soutenir le projet.

ArcelorMittal France est confiant sur la capacité de discernement de l'Autorité de la Concurrence : le projet ne vise pas à concurrencer de manière indue les autres producteurs d'aciers européens, mais bien à remplir les obligations climatiques de l'Europe en suscitant la décarbonation de l'ensemble de la filière sidérurgique européenne.

Sur l'amélioration de la qualité de vie des riverains et dans le Dunkerquois en général

Acteur économique et employeur historique du Dunkerquois, ArcelorMittal France entend les préoccupations des riverains concernant les nuisances qu'occasionne son activité.

Si toute activité humaine, *a fortiori* industrielle, engendre des nuisances, elle ne peut se « maintenir qu'en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie ». Les mesures mises en œuvre depuis l'ouverture du site ont permis la réduction progressive des émissions de polluants locaux et la limitation des niveaux de bruit pour les riverains.

Ce projet marque une nouvelle étape en divisant par deux la quantité de charbon utilisé sur le site, et en arrêtant deux hauts-fourneaux et une chaîne d'agglomération, responsables des émissions principales de polluants.

AMF entend faire son maximum pour accroître les bénéfices environnementaux du projet en employant les Meilleures Technologies Disponibles pour l'ensemble des fonctionnalités de ses installations.

Sur l'enjeu spécifique du bruit, AMF entend montrer que son projet n'engendrera pas plus de bruit que le fonctionnement actuel du site à travers les études de bruit, dont les conclusions et l'exégèse seront présentées avant le dépôt des dossiers administratifs.

Sur l'emploi, l'évolution des compétences et la formation,

Au-delà des avis favorables au maintien des emplois, des questionnements et des inquiétudes ont été fréquemment exprimés sur :

- La disponibilité des ressources et compétences humaines face à la multiplicité des projets industriels sur le territoire dunkerquois,
- Les perspectives d'emploi stable chez AMF
- L'attractivité de la sidérurgie pour la jeunesse (lycée, université), et les femmes.

AMF entend poursuivre ses efforts de vulgarisation et d'information auprès des publics jeunes ou éloignés de l'emploi afin d'accompagner la métamorphose de l'industrie dunkerquoise et le renouvellement des générations du site.

AMF renouvelle son engagement de fournir un avenir professionnel sur le site à chacun de ses employés actuels à travers un plan de formation qui reste à affiner.

Sur la maîtrise des risques associés au projet et de son impact environnemental

La sécurité des installations et des collaborateurs constitue la priorité n°1 d'ArcelorMittal France, en phase d'exploitation (gestion en ICPE et Seveso Seuil Haut), comme pendant la période de chantier.

La planification de cette dernière sera particulièrement cruciale, puisqu'il s'agira de construire des installations sur un site en fonctionnement, c'est-à-dire de conjuguer les activités de production de l'ancienne filière avec toutes les opérations de transformation (déplacement des zones de stockage, logistique du chantier, phase de tests), en intégrant jusqu'à 50% de personnel en plus sur le site lors du pic du chantier.

Les risques des installations apportées par le projet sont bien connus d'ArcelorMittal et assez semblables à ceux posés par la filière actuelle. L'étude de danger en dimensionnera les effets qui devront respecter le Plan de Prévention des Risques Technologiques existant.

Les trois porteurs de projet entendent les préoccupations des associations environnementales concernant la préservation de l'environnement et rappellent leur attachement à la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » qui en assure les meilleures conditions.

GRTgaz va continuer à travailler à un tracé de moindre impact environnemental et humain jusqu'au dépôt du dossier administratif, le recueil des observations des différents acteurs industriels et institutionnels va se poursuivre jusqu'au dépôt du dossier administratif prévu en septembre 2023. Viendra ensuite le temps de l'enquête publique en juin 2024, où le public pourra de nouveau faire part de ses remarques. A cette date GRTgaz sera en mesure de présenter le tracé retenu sur une carte IGN 25000ème.

RTE continue à associer le public à l'élaboration de ses projets sur le territoire. La publication du présent document de réponse ouvre la voie à une décision de l'instance locale de

concertation présidée par le Préfet de région. Celle-ci déterminera le fuseau de moindre impact pour la liaison dédiée au projet de AMF, ouvrant la voie aux études détaillées menant au dépôt du dossier administratif, à horizon 2025/2026.

Sur l'intégration locale du projet et ses retombées,

Dans le respect de la législation en vigueur, et dans le respect de l'exigence technique et organisationnelle du chantier, AMF entend donner les meilleures chances aux entreprises locales pour être retenues dans le cadre des appels d'offres principaux ou secondaires du projet. AMF note, à ce titre, le besoin d'information et d'anticipation des entreprises locales.

AMF partage les préoccupations du public au regard de la capacité d'accueil du territoire pendant la période du chantier. Si les compétences locales sont présentes et seront très probablement mises à contribution même si elles ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des besoins du chantier. AMF entend poursuivre sa coordination avec les acteurs locaux du logement et de l'hébergement pour réserver le meilleur accueil à ses prestataires.

Sur les enjeux de synergie et de mutualisation,

Mû par son objectif de décarbonation et d'équilibre économique, AMF est favorable à toute rationalisation de l'utilisation des ressources, notamment énergétiques et hydriques. ArcelorMittal France a pris note des propositions exprimées pendant la concertation :

- Perspective d'une mutualisation de la station de pompage avec les acteurs portuaires ;
- Récupération de la chaleur fatale là où elle est valorisable ;
- Valorisation des co-produits du procédé de production d'acier.

4.2. Mesures jugées nécessaires à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation

Les maîtres d'ouvrages prennent la décision de poursuivre l'information du public (riverains, élus, associations, ...) et réaffirment leur disponibilité pour échanger sur les avancées et évolutions du projet, et ce, jusqu'à l'enquête publique à travers la **concertation continue**.

La poursuite de l'information et du dialogue initié avec le territoire se matérialisera plus précisément à travers, notamment :

- Le maintien et la mise à jour du site Internet de la concertation (<https://www.concertation-amf-decarbonation.fr>),
 - Pour tenir le public informé des évolutions majeures du projet,
 - Pour continuer à apporter de l'information en lien avec le projet et la décarbonation,
 - Pour maintenir le dialogue ouvert avec tous les publics.

- La communication au public de toute évolution majeure du projet, selon des modalités numériques ou présentielle à définir.
- L'organisation des rencontres thématiques (chantier, environnement...) d'information et d'échange en fonction de l'avancement des études, en amont de l'enquête publique, selon des modalités numériques ou présentielle à définir.

Concernant l'enjeu de l'énergie et de la sobriété

AMF s'engage à poursuivre les actions du site de Dunkerque pour le climat et l'énergie, en poursuivant le plan de réduction de sa consommation en eau industrielle (-10% entre 2019 et 2025) et l'optimisation de la consommation énergétique (-5% entre 2021 et 2025).

AMF s'engage en outre à présenter les études et les actions retenues sur la récupération de la chaleur fatale des nouvelles installations.

Concernant l'attractivité des métiers de l'industrie, emploi et formation

ArcelorMittal France s'engage à participer aux démarches du territoire, notamment celle de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), des collèges, lycées et universités du territoire, en s'appuyant sur son équipe « Marque Employeur et attractivité ».

AMF prendra part d'une manière générale à l'ensemble des manifestations de la CUD de promotion de l'attractivité des métiers de l'industrie. AMF saisira cette opportunité pour faire connaître les besoins pour ses différents projets.

AMF est dans une démarche volontariste et a déjà engagé des actions de communication et de promotion de ses métiers, à travers des spots radio, les réseaux sociaux professionnels et un forum de recrutement de ses alternants.

Concernant l'enjeu de la réduction des nuisances

ArcelorMittal France réaffirme son engagement permanent pour améliorer la qualité de vie à proximité du site et dans le Dunkerquois en général.

AMF entend les préoccupations du public concernant le bruit que pourrait engendrer l'usine de demain et s'engage en conséquence à organiser une réunion d'information d'ici la fin 2023 permettant de traiter :

- La logistique des aciers usagés sur le site ;
- Les études acoustiques et leur méthodologie. Le prestataire expert choisi pour la réalisation de cette mission sera présent à la réunion.

Concernant l'implication des prestataires et fournisseurs locaux pour les chantiers

ArcelorMittal France s'engage à mettre en relation les acteurs locaux et les ensembleurs industriels retenus pour le projet.

Pour rappel, AMF organisera, en coordination avec la CCI, la mise en relation des entreprises internationales avec les entreprises locales susceptibles d'apporter une expertise, une compétence ou des ressources pour le chantier. Cette mise en relation se traduira par :

- Une présentation du détail des investissements ;
- Une présentation des entreprises principales et des contrats qui leurs sont confiés ;
- Une présentation du périmètre des sous-traitances potentielles ;
- Un recensement des entreprises locales intéressées par une sous-traitance ;
- Un speed-dating informel entre entreprises principales et entreprises locales.

Concernant l'avancement du projet

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à tenir des points d'avancement réguliers du projet :

- dans le cadre des Comités Riverains semestriels,
- lors d'une réunion relative à l'organisation du chantier mi-2024,
- par le biais d'une contribution en commission Nouveaux Projets du SPPPI,
- par la publication semestrielle d'une synthèse d'avancement du projet sur le site internet de la concertation

AMF s'engage en outre à proposer semestriellement des visites de site ouvertes au public afin de permettre au maximum de riverains et habitants du territoire de découvrir le site et son fonctionnement. Ces visites de site se feront à raison d'une visite par semestre jusqu'à l'enquête publique (soit 3 visites en tout).

que sur les activités annexes (laitiers, DK6...)			
3. le bilan de la production future de chaleur fatale et type d'utilisation	<i>La chaleur fatale (ou chaleur de récupération) est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie, et qui de ce fait n'est pas nécessairement récupérée (donc perdue). Le projet verra la mise en service d'installations dont la conception réutilise, si nécessaire, sa chaleur propre. Il existe cependant un potentiel de récupération de la chaleur fatale, pour une utilisation dans d'autres activités. Ainsi, une source de chaleur importante à récupérer sera celle des circuits des fumées des fours électriques. Une étude est lancée. Les utilisateurs seront aussi à préciser : consommation pour le site, pour les projets futurs de capture de CO2 ou pour la mise à disposition sur un réseau de chaleur du territoire.</i>	<i>Disponible pour l'enquête publique, courant 2024</i>	<i>Les systèmes de récupération de chaleur retenus dans le cadre du projet feront l'objet d'une note d'information.</i>
4. l'incidence de la nouvelle station de pompage d'eau de mer sur la biodiversité marine, les possibilités d'utilisation de la chaleur de l'eau en rejet et l'étude des conditions de mutualisation de cette station de pompage.	<i>Le projet de station de pompage d'eau de mer fera l'objet d'études au courant de l'année 2023. Leurs conclusions seront publiées sur le site internet de la concertation.</i> <i>L'éventualité d'une mutualisation de la station de pompage sera discutée avec les acteurs du territoire sous l'égide de la Sous-Préfecture de Dunkerque. Le calendrier précis n'est pas encore défini.</i>	<i>Concernant l'incidence de la nouvelle station de pompage : au fur et à mesure des études.</i> <i>Concernant la mutualisation : dès que possible.</i>	<i>Concernant l'incidence de la nouvelle station de pompage : publication sur le site internet d'une synthèse des études sur la station de pompage</i> <i>Concernant la mutualisation : Comité de pilotage présidé par la sous-préfecture de Dunkerque</i>
5. La méthodologie retenue pour les études sur le bruit et des mesures de protection des aménagements envisagés	<i>Une réunion thématique co-présentée par le prestataire réalisant l'étude de bruit est prévue courant 2023.</i> <i>La méthodologie de mesure et les conclusions concernant l'évolution du niveau de bruit à l'issue du projet seront présentées au cours de cette réunion.</i> <i>Le cas échéant, les mesures de protection acoustiques envisagées pour respecter les normes en vigueur seront présentées à cette occasion.</i>	<i>D'ici la fin 2023</i>	<i>Réunion d'information sur l'enjeu bruit.</i>

<p>6. Précisions sur le bilan énergétique du nouveau mode de production sur la consommation énergétique</p>	<p><i>Le projet présenté porte sur la substitution de l'énergie charbon vers les énergies gaz naturel et électricité pour réaliser une production annuelle de 6,8 millions de tonnes d'acier. Ainsi la quantité de charbon passera de 3,6 millions de tonnes à 1,7 million de tonnes/an (-53%). La consommation de gaz naturel passera au démarrage de l'unité de réduction directe d'environ 7000 Nm3/h à 96 000 Nm3/h (x14).</i></p> <p><i>La puissance électrique consommée par le site évoluera en fonction de la phase du projet : 172 MW (pic à 261 MW) dans la configuration actuelle du site, 344 MW (pic à 496 MW) au démarrage du premier four électrique, puis 372 MW (pic à 525 MW) avec l'unité de réduction directe en fonctionnement et le haut fourneau 3 arrêté, et enfin 523 MW (pic à 750 MW) au démarrage du second four électrique, le haut fourneau 4 étant alors ralenti (soit x3).</i></p> <p><i>Les gaz sidérurgiques produits par la combustion du charbon seront en conséquence réduits. Leur volume ne sera plus suffisant pour alimenter les 2 tranches de la centrale DK6, conduisant l'une d'elle à l'arrêt. Les pertes énergétiques résultantes de la combustion des gaz sidérurgiques excédentaires aux torchères des installations vont être divisées par quatre.</i></p>	<p><i>Dans le présent rapport</i></p>	<p><i>Eléments de réponse partagés dans le présent rapport</i></p>
<p>7.L'organisation du chantier et les modalités d'accueil des personnels étrangers</p>	<p><i>L'équipe projet a entamé la conception de l'organisation du chantier et devrait pouvoir livrer un plan détaillé du chantier et des besoins en personnel d'ici mi-2024, en poursuivant 3 objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- assurer la sécurité des personnels du site et des personnels du chantier ainsi que des installations pendant toute la durée du chantier ;</i> <i>- tenir les délais du projet tout en garantissant la qualité des nouvelles installations</i> <i>- garantir les meilleures conditions de séjour aux éventuels personnels non locaux qui pourraient être mobilisés en phase chantier.</i> <p><i>La Communauté Urbaine de Dunkerque et les autres acteurs du territoire ont réaffirmé leur engagement de concourir à ce dernier objectif lors de la réunion "Chantier" tenue pendant la concertation.</i></p> <p><i>Tous ces enjeux seront présentés lors d'une réunion thématique lors de la concertation continue.</i></p>	<p><i>D'ici la mi-2024</i></p>	<p><i>Réunion d'information sur l'enjeu chantier</i></p>

8. Le nouveau plan de circulation des camions	<i>Les éléments concernant le plan de circulation des camions entre les différents accès au site seront partagés par le biais d'une information sur le site internet de la concertation.</i>	<i>D'ici octobre 2023.</i>	<i>Publication de l'information sur le site internet de la concertation.</i>
9. les incidences des travaux de GRTgaz sur les zones ZNIEFF et les mesures prises pour la cohabitation entre le chantier et la zone de refuge des migrants	<i>Le projet de canalisation de transport de gaz naturel n'aura pas d'impact sur la ZNIEFF 310030015 dite du « marais de Prédembourg, bois et étang du Puythouck et pont à roseaux », en effet cette ZNIEFF sera franchie en souterrain. Concernant la zone de refuge des migrants située au sud de la route départementale 601, elle sera concernée par les travaux de canalisation. Des mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Le chantier de canalisation de transport de gaz naturel ne sera pas accessible au public. Ce sera un chantier clos et indépendant. Des contacts seront pris avec la préfecture pour coordonner la réalisation du chantier dans la zone de refuge des migrants.</i>	<i>Pour l'organisation du chantier : 2 mois avant le début du chantier.</i>	<i>Concernant l'organisation du chantier, GRTgaz organisera une réunion d'information sur invitation à l'attention des industriels, des associations d'aide aux migrants, des propriétaires et exploitants agricoles, et de toutes personnes concernées par le chantier.</i>
10. les phases de l'installation électrique RTE (préciser les incidences possibles de l'alimentation transitoire sur le fonctionnement des nouvelles installations) ; présenter les aménagements nécessaires (y compris ceux hors du périmètre de la présente concertation) avec les modalités de validation pour réaliser les lignes 400 000 volts	<i>Concernant les installations de RTE, les aménagements consistent en la réalisation de travaux (installation d'un transformateur déphaseur) dans le poste 225 kV de Holque et de l'ajout d'automates dans les postes électriques encadrants de Warande et de Grande Synthe. Ces travaux n'engendreront pas d'impact en dehors du périmètre de l'enceinte des postes électriques précités. Concernant les étapes de validation pour réaliser les lignes 400 000 volts, celles-ci feront l'objet d'une phase de concertation dite "Fontaine" qui validera lors d'une réunion plénière (instance locale de concertation) menée sous l'égide du préfet, une aire d'étude et un fuseau de moindre impact dans lequel s'insèrera le tracé des lignes souterraines 400 000 volts. <i>Les incidences possibles de l'alimentation transitoire sur le fonctionnement des nouvelles installations d'ArcelorMittal France sont les suivantes :</i> - En cas de perte d'un ouvrage de RTE sur le réseau 225 000 volts du territoire, AMF ne disposera plus de la puissance nécessaire à la production des fours électriques, qui s'arrêteront. La fréquence d'occurrence statistique est d'environ 1 défaut tous les 2 ans - En cas de surcharge ponctuelle sur le réseau, sans perte d'ouvrage, une réduction de puissance pourra être exigée par RTE auprès d'AMF la veille pour le lendemain.</i>	<i>Deuxième semestre 2023 pour la concertation Fontaine.</i>	<i>Instance Locale de Concertation, sous l'égide du Préfet, pour valider l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact.</i>

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Poursuivre une information régulière sur le projet et mettre en œuvre les engagements pris le 7 février en réunion de synthèse	<i>Les 3 maîtres d'ouvrage réaffirment leur volonté de tenir les engagements pris lors de la réunion de restitution de la concertation préalable en février 2023. Le bon suivi de ces engagements commence par la publication de ce document de réponse, qui lance la phase de concertation continue autour du projet de décarbonation.</i>	<i>A chaque mi-semestre, à partir d'octobre 2023.</i>	<i>Publication sur le site internet, d'une information sur l'avancement du projet et de la mise en œuvre des engagements des maîtres d'ouvrage.</i>
2. Organiser une réunion de reddition des comptes	<i>Les 3 maîtres d'ouvrage confirment leur volonté d'organiser une reddition des comptes.</i>	<i>En septembre 2023.</i>	<i>Un événement incluant la presse.</i>
3. Organiser des rencontres jeunesse tant au sein de l'éducation nationale que dans le cadre universitaire ...	<i>ArcelorMittal France prend l'engagement de renouveler la proposition d'une animation de réunion adaptée aux publics jeunes de l'Education Nationale et de l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale).</i>	<i>Au 4ème trimestre 2023.</i>	<i>Réunion destinée aux publics "Jeunes".</i>
4. Créer des supports permettant au public de visualiser à l'échelle les futures installations	<i>ArcelorMittal France s'engage à réaliser une impression 3D des bâtiments remarquables et un outil de visualisation en réalité virtuelle.</i>	<i>Au 4ème trimestre 2023.</i>	<i>Présentation au Comité riverain</i>

5. ANNEXES

5.1. Décision n°2022/130 CNDP relative à la tenue d'une concertation préalable



SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

DECISION N°2022 / 130 / ARCELOR DECARBONATION / 2
PRODUCTION D'ACIER A BASSE EMISSION CO2 ARCELORMITTAL DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu les courriers de saisine du 24 juin 2022 de M. Matthieu JEHL, représentant ArcelorMittal France, du 24 juin 2022 de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE, du 27 juin 2022 de M. Hervé GOLIETH, représentant GRTGaz, et le dossier annexé, relatif au projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de production d'acier d'ArcelorMittal à DUNKERQUE,
- vu sa décision n°2022/82/ ARCELOR DECARBONATION / 1 du 6 juillet 2022, décidant d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées, avec l'ajout d'outils visant à inclure une diversité de publics.

Article 3 : La concertation se déroulera du 23 novembre 2022 au 12 février 2023.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', is written over a horizontal line.

Chantal JOUANNO

5.2. Flash de communication pour la « Fabuleuse factory »

ArcelorMittal – Produits Plats – Cluster France Nord
Flash Info



4 octobre 2022

ArcelorMittal France présent à la Fabuleuse Factory

Du 21 au 24 septembre 2022, la Fabuleuse Factory était installée place Jean-Bart à Dunkerque. Ouverte à tous, la Fabuleuse Factory est un événement qui permet de découvrir la transformation de l'industrie du Dunkerquois, les nouveaux projets, les emplois et les formations qui y sont associés.

La Fabuleuse Factory vient au-devant des habitants expliquer la transformation industrielle dans l'agglomération avec l'implantation d'industries innovantes mais aussi le développement de nouveaux procédés industriels autour de la décarbonation.

➤ Informations, convivialité et pédagogie ont rythmé cette semaine pour en savoir plus sur l'industrie 4.0, la décarbonation et les métiers de demain.

▪ Une 1^{ère} édition appréciée

Nos ambassadeurs ArcelorMittal France ont accueilli les visiteurs au fil de la semaine.

Parmi eux, 1 900 jeunes de plus de 20 établissements scolaires de la région ont répondu présents. Ils ont pu leur faire découvrir notre groupe, nos métiers, nos projets de transformation.

Le public attentif a participé avec enthousiasme aux mini-conférences et aux différents ateliers.

Merci à nos ambassadeurs pour leurs investissements lors de ces journées, qui feront peut-être naître des vocations !



▪ Visite du ministre délégué en charge de l'industrie au digital lab de Dunkerque

Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'industrie, a été accueilli au sein du Digital Lab d'ArcelorMittal France à Dunkerque après son passage à la Fabuleuse Factory. Entouré d'une vingtaine d'industriels et acteurs économiques, le ministre a échangé sur nos sujets de préoccupations avec comme fil rouge la décarbonation de l'industrie.

Bravo aux équipes qui ont contribué à la valorisation de nos métiers, un grand merci aux équipes Ressources Humaines, Direction de la Transformation Digitale, merci à nos ambassadeurs, tuteurs et à nos alternants !